



SADCCDIC

Résumé du plan d'entreprise
2005-2006 à 2009-2010

(incluant un résumé du budget d'exploitation,
du budget des investissements et du plan
d'emprunt 2005-2006)

Mars 2005



Société d'assurance-dépôts
du Canada

Canada Deposit
Insurance Corporation

Canada

Mission de la SADC

Fournir de l'assurance-dépôts et favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

Renseignements utiles sur la SADC

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur les services qu'elle offre. Voici les coordonnées de la SADC :

SIÈGE SOCIAL

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

BUREAU DE TORONTO

Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest
Bureau 1200, C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais
1 800 461-SADC (7232)

Site Web
www.sadc.ca

Courriel
info@sadc.ca

Télécopieur
(613) 996-6095

Note au lecteur

Après le dépôt du plan d'entreprise de la SADC pour la période de 2005-2006 à 2009-2010 est intervenue l'annonce, dans le budget fédéral de février 2005, d'un certain nombre de mesures qui, une fois adoptées, auront des répercussions sur la SADC. La Société rendra compte des suites qu'elle y aura données dans ses futurs rapports annuels et résumés de plan d'entreprise. Les extraits du budget fédéral de 2005 qui suivent précisent ces mesures, à savoir :

Efficienc e de la réglementation

Pour donner suite à l'initiative annoncée dans le budget de 2004, le gouvernement modernisera le cadre réglementaire en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience de la réglementation fédérale des services financiers. Afin de doter les Canadiens d'une réglementation intelligente et efficiente, le gouvernement précisera les rôles et les responsabilités de la SADC et du BSIF [Bureau du surintendant des institutions financières], en plus d'éliminer le chevauchement et le dédoublement inutiles entre ces deux organismes.

Le gouvernement préservera les rôles et responsabilités clés de la SADC, tout en rationalisant plusieurs fonctions de surveillance au sein du BSIF. Ce dernier sera principalement responsable de l'interaction avec les institutions financières fédérales. Il évaluera la situation des institutions en regard de ses lignes directrices, de manière à remplacer l'évaluation de la SADC effectuée à la lumière du Code des pratiques commerciales et financières saines, qui sera abrogé. En outre, le BSIF deviendra le seul organisme responsable d'examiner la candidature des nouveaux participants du secteur financier et d'élaborer des règles et des lignes directrices prudentielles.

Dans le cadre de ces réformes, la SADC et le BSIF collaboreront pour rationaliser les fonctions administratives et celles des services institutionnels. À cette fin, la SADC et le BSIF soumettront au ministre des Finances, d'ici le 30 juin 2005, un plan visant à rationaliser ces fonctions.

Le gouvernement déposera des modifications à la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada pour tenir compte de ces changements, tandis que la SADC modifiera ses règlements administratifs en fonction de ces amendements législatifs, ainsi que pour alléger le fardeau administratif de ses institutions membres. De son côté, le gouvernement continuera de chercher des sources d'efficacité et des façons de rationaliser les fonctions de surveillance.

Plafond de l'assurance-dépôts

Afin d'aider à préserver la pertinence du système d'assurance-dépôts pour les Canadiens, et dans le cadre de son engagement de protéger les consommateurs, le gouvernement du Canada augmente immédiatement de 60 000 \$ à 100 000 \$ le plafond de l'assurance-dépôts pour les dépôts assurables. La dernière modification de ce plafond remonte à 1983. Ce changement accroîtra la protection des consommateurs, favorisera la concurrence entre les institutions de dépôt et aidera les Canadiens à épargner en prévision de leur retraite.

APERÇU	2
I À PROPOS DE LA SADC	6
Notre mandat	6
Institutions membres	6
Activités clés	7
Conseil d'administration	8
Équipe de direction	9
Structure organisationnelle	9
II CONTEXTE D'EXPLOITATION	10
Examen du cadre de réglementation par le gouvernement fédéral	10
Perspectives économiques	10
Institutions membres : Tendances et évolution	11
Autres questions d'intérêt	12
Au sein de la SADC	12
III ACTIVITÉS DE L'ANNÉE DERNIÈRE – RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ANTÉRIEURS	13
Faits saillants de notre rendement	13
Fiche de rendement de la SADC pour 2004-2005	13
IV ACTIVITÉS À VENIR – PLAN POUR LA PÉRIODE DE 2005-2006 À 2009-2010	16
Objectifs de la Société	16
Hypothèses de planification	16
Stratégies retenues pour la période de planification	17
Fiche de rendement de la SADC pour la période de 2005-2006 à 2009-2010	24
V PLAN FINANCIER ET PLAN DES RESSOURCES	26
Le rendement en rétrospective : Résultats financiers – 2003-2004 et 2004-2005	26
Plan financier quinquennal – 2005-2006 à 2009-2010	30
Budget d'exploitation – 2005-2006	37
Budget des investissements – 2005-2006	38
Plan d'emprunt	39
Besoins en effectifs	40
Principes comptables clés	41

LE PLAN D'ENTREPRISE 2005-2006 à 2009-2010 de la SADC présente les plans et activités à l'appui des quatre stratégies d'entreprise qui permettront à la SADC de répondre à ses obligations légales. Il repose sur une étude approfondie du contexte d'exploitation de l'organisation et sur un ensemble de prémisses de planification claires.

Dans sa planification des cinq prochaines années, la SADC accorde une importance particulière à l'annonce faite par le gouvernement fédéral, en mars 2004, de poursuivre ses efforts pour accroître l'efficacité et l'efficacités de la réglementation des services financiers au Canada. L'étude du gouvernement mettait aussi l'accent sur la réduction du fardeau que représentent les exigences réglementaires imposées aux institutions membres de la SADC. La SADC a examiné de près le rôle qu'elle joue à titre d'assureur-dépôts fédéral et d'intervenant faisant partie intégrante du filet de sécurité financier, et plus particulièrement son rôle par rapport aux activités du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Elle a contribué à l'étude en remettant au ministre des Finances un rapport dans lequel elle donne son point de vue. La SADC rajustera ses plans d'exploitation à mesure que la situation évoluera. Pour les besoins du présent résumé, le mandat et les plans d'exploitation de la Société ne tiennent pas compte des changements survenus depuis l'annonce du budget fédéral.

Des assises de planification solides

Le mandat légal de la Société (qui correspond à ses quatre objectifs commerciaux) consiste à : *fournir une assurance contre le risque de perte de dépôts, participer à l'instauration de normes de pratiques commerciales et financières saines chez les institutions membres et favoriser la stabilité du système financier au Canada. La SADC doit s'acquitter de son mandat à l'avantage des déposants et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.*

On ne prévoit aucun grand changement dans le nombre d'institutions membres

Les hypothèses qui sous-tendent la planification des cinq prochaines années ne diffèrent pas beaucoup de celles des dernières années. Il faut noter que le nombre d'institutions membres de la SADC ne devrait pas fluctuer beaucoup. Aux fins de la planification financière, la SADC ne prévoit pas de faillite d'institutions membres au cours de la période de planification.

Les taux de prime baissent considérablement

Les taux de prime seront réduits d'un tiers au début de la période de planification. Ils demeureront à ce niveau, le plus bas jamais atteint, pendant toute la période. Les taux attribués à chaque catégorie de tarification pour l'exercice comptable des primes 2005 (la catégorie 1 étant la meilleure) se trouvent dans l'encadré ci-dessous.

Par cette baisse des taux de prime, la SADC contribue à la réduction des coûts que représentent les exigences

Taux de prime de 2005	
:: Catégorie 1 : 1/72 pour 100 (1,389 point de base) des dépôts assurés	
:: Catégorie 2 : 1/36 pour 100 (2,778 points de base) des dépôts assurés	
:: Catégorie 3 : 1/18 pour 100 (5,556 points de base) des dépôts assurés	
:: Catégorie 4 : 1/9 pour 100 (11,111 points de base) des dépôts assurés	

réglementaires pour les institutions membres. Cette réduction n'aura qu'une faible incidence sur le délai prévu pour atteindre le premier niveau de la fourchette cible du financement *ex ante* (c'est-à-dire qu'elle atteindra ce niveau en 2008-2009 au lieu de 2006-2007). En raison de la situation financière de la SADC et de la relative stabilité du profil de risque des institutions membres, le risque financier de la Société n'augmentera pas beaucoup du fait de ce léger retard dans le délai prévu pour atteindre le premier niveau de la fourchette cible. Néanmoins, afin de disposer d'un financement adéquat en cas de pertes liées à ses fonctions d'assureur-dépôts, la SADC poursuivra ses démarches en vue d'atteindre le niveau cible du financement *ex ante*, qu'elle a fixé entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Le niveau du financement *ex ante* est actuellement de 36 points de base.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction du profil de risque des institutions membres, de la conjoncture économique et financière globale et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la SADC. Il se pourrait donc que les prévisions de revenu en primes pour la période de planification soient révisées.

Autres prévisions

Le revenu en primes annuel devrait varier entre 64 et 72 millions de dollars pendant la période de planification, compte tenu des hypothèses suivantes : maintien des taux de prime susmentionnés pendant la période de planification, maintien relatif de la répartition des institutions membres parmi les quatre catégories de tarification, croissance du volume des dépôts assurés de l'ordre de 3 pour 100 par année.

Une planification efficace reposant sur quatre stratégies d'entreprise

Compte tenu du contexte d'exploitation actuel et prévu et des prémisses de planification sur lesquelles

repose le travail de la SADC, celle-ci a établi quatre stratégies d'entreprise qui chapeauteront les principales activités et stratégies de soutien qu'elle déploiera au cours des cinq prochaines années.

Stratégies d'entreprise de la SADC

:: Capacité d'intervention	:: Saine régie d'entreprise
:: Solides partenariats	:: Sensibilisation à l'assurance-dépôts

La plupart des activités de la SADC au cours de la période viendront exploiter ou renforcer des travaux en cours. En même temps, pour chacune de ses stratégies d'entreprise, la SADC a dégagé des aspects sur lesquels elle compte mettre l'accent :

Capacité d'intervention — La SADC surveillera encore le contexte global dans lequel elle évolue pour s'assurer de prévoir tout changement chez ses institutions membres et de prendre les mesures nécessaires pour les gérer, le tout avec efficacité. À titre d'exemple, la SADC continuera de se tenir au fait des questions d'actualité et de dresser les plans d'urgence requis pour pouvoir remplir ses obligations envers les déposants. La SADC prévoit procéder à une simulation couvrant toutes les étapes d'une faillite pour vérifier que sont en place les personnes, les ressources informatiques, les structures et les méthodes nécessaires à la bonne gestion d'une intervention.

Saine régie d'entreprise — La SADC continuera de chercher les moyens d'accroître son efficacité et son efficacité, et envisagera également de partager des services et de conclure d'autres ententes de collaboration. En outre, elle donnera suite aux possibilités d'amélioration suggérées dans le cadre de l'examen spécial de la SADC effectué par le Bureau du vérificateur général du Canada en 2004.

Dans le contexte actuel, la SADC met l'accent sur sa capacité d'intervention : être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant à l'écoute et à agir dans les situations pouvant influencer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer.

Solides partenariats – La SADC poursuivra la consolidation de ses relations avec les institutions membres, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance, les fournisseurs, les associations du secteur et d'autres assureurs-dépôts. Par exemple, elle collaborera avec le BSIF à l'amélioration des outils de transmission des données financières et au renforcement de l'efficacité des méthodes d'évaluation des risques liés aux institutions membres.

Sensibilisation à l'assurance-dépôts – Au cours des prochaines années, la SADC se concentrera sur la mise en œuvre d'une stratégie à long terme visant à communiquer de manière efficace, claire et concise des renseignements complexes et détaillés sur l'assurance-dépôts. Elle continuera à sonder l'opinion publique pour prendre note des attentes, perceptions et connaissances réelles des consommateurs.

La technologie de l'information doit continuer d'occuper une place prépondérante dans les plans de l'organisation au cours des cinq prochaines années. En faisant bon usage de cet outil fort utile qu'est la technologie de l'information, nous disposerons de meilleurs instruments de travail, nous améliorerons la qualité et la ponctualité de l'information, et nous tirerons meilleur parti de l'information dans la gestion de nos activités. De la même façon, de minutieux **processus de gestion des risques d'entreprise et de gestion stratégique**, ainsi qu'une **gestion des ressources humaines** et des **fonctions de vérification**

interne solides sont à la base même d'une saine régie d'entreprise et renforcent la capacité de la SADC à remplir son mandat.

Sur le plan financier

Pour ce qui est de l'exercice 2004-2005, nous prévoyons des recettes globales de 124 millions de dollars, soit 93 millions de dollars en primes et 31 millions de dollars en intérêts et autres revenus. Les frais d'exploitation devraient s'élever à 22,6 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 5 pour 100 par rapport au budget de 2004-2005 et de 8 pour 100 par rapport à celui de 2003-2004. En conséquence, les frais d'exploitation étant inférieurs aux intérêts créditeurs, la totalité du revenu en primes, ainsi que le montant des intérêts créditeurs qui excède les frais d'exploitation, alimenteront directement le financement *ex ante*. Les investissements seront de 0,7 million de dollars.

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices et, à compter de 2005-2006, ne pourra plus reporter des pertes en vue de réduire ses bénéfices imposables d'exercices ultérieurs. La charge fiscale de la SADC devrait s'élever à 5 millions de dollars en 2005-2006, et la Société s'attend à payer 36 millions de dollars en impôt fédéral au cours de la période de planification.

La SADC ne reçoit pas de crédits du gouvernement et n'a actuellement aucune dette. Elle ne prévoit pas devoir emprunter au cours de la période de planification.

Principaux résultats financiers prévus

(en millions de dollars)

	2005 Prévisions	2006 Plan	2007 Plan	2008 Plan	2009 Plan	2010 Plan
Bilan au 31 mars						
Encaisse et placements	1 321	1 439	1 521	1 604	1 692	1 783
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts*	550	550	550	550	550	550
Bénéfices non répartis	785	881	960	1 043	1 130	1 220
Recettes et dépenses – exercice terminé le 31 mars						
Recettes totales	124	105	110	114	119	124
Total des frais d'exploitation	23	23	23	24	24	25
Recouvrements de sommes radiées	(10)	(23)	–	–	–	–
Bénéfice net avant impôt	111	105	87	90	95	99
Réduction de l'actif d'impôts futurs	7	4	1	–	–	–
Charge d'impôt	–	5	7	7	8	9
Bénéfice net	104	96	79	83	87	90
Financement ex ante**						
Niveau – en millions de dollars	1 335	1 431	1 510	1 593	1 680	1 770
Niveau – en points de base des dépôts assurés	36	37	38	39	40	41

* Pour l'établissement de rapports, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (la provision) est recalculée à chaque exercice. Aux fins de la planification, on prévoit que la provision demeurera à ce niveau tout au long de la période de planification. Les résultats actuels peuvent cependant varier étant donné que les calculs sont repris chaque année.

** La somme des bénéfices non répartis de la Société et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, constitue le financement ex ante. Le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Figurant à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la Société rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

Le conseil d'administration de la SADC est composé du président, de cinq membres issus du secteur privé, du gouverneur de la Banque du Canada, du sous-ministre des Finances, du commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, du surintendant des institutions financières et d'un surintendant adjoint des institutions financières ou d'un autre représentant officiel du surintendant. Le gouverneur en conseil nomme le président du conseil d'administration, les cinq administrateurs issus du secteur privé et le président et chef de la direction de la SADC.

Notre mandat

Aux termes de sa loi constitutive, la SADC fournit une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, veille à ce que celles-ci suivent des pratiques commerciales et financières saines, et favorise d'une manière générale la stabilité du système financier canadien. Elle s'acquitte de ces fonctions dans l'intérêt des déposants qui confient des dépôts aux institutions membres, et ce, de façon à minimiser les risques de perte pour elle-même en cas de faillite d'une institution membre.

La SADC dispose d'importants outils pour mener à bien l'évaluation et la gestion des risques liés à l'assurance-dépôts, volets essentiels de son travail. Elle peut notamment imposer des conditions d'adhésion (par le biais de sa Police d'assurance-dépôts et des *Normes de pratiques commerciales et financières saines*), contrôler l'adhésion de nouveaux membres,

fixer les primes d'assurance-dépôts et prendre les mesures qui s'imposent, s'il y a lieu (par exemple : fermeture d'institutions membres en difficulté, remboursement des dépôts assurés, réclamations contre des institutions faillies et réalisation des actifs de ces dernières).

En outre, la SADC a le pouvoir d'effectuer un examen spécial ou un examen préparatoire pour évaluer les risques auxquels elle s'expose à l'égard d'une institution en difficulté. Elle compte sur le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et sur les organismes de réglementation provinciaux, avec lesquels elle travaille en étroite collaboration, pour mener l'examen annuel des institutions membres en son nom.

La Société dispose en outre de pouvoirs auxiliaires, en dehors de ceux que lui confère sa loi constitutive. Ainsi, aux termes de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, la Société peut octroyer des prêts à court terme à des associations coopératives de crédit ou à des agences d'assurance-dépôts, au sens où l'entend cette loi, pour leur permettre de répondre à leurs besoins de liquidités. La SADC agit alors comme courroie de transmission de fonds fédéraux, non comme assureur-dépôts de ces associations et agences d'assurance-dépôts.

Institutions membres

Seules sont membres de la SADC des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt constituées

en vertu d'une loi fédérale ou provinciale, et des associations régies par la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Pour adhérer au régime d'assurance-dépôts, les institutions financières doivent présenter à la SADC une demande qui doit recevoir l'approbation de son conseil d'administration. Les institutions provinciales doivent par ailleurs obtenir l'autorisation de la province dans laquelle elles ont été constituées.

À la fin de 2004, la SADC comptait 81 institutions membres, incluant des banques canadiennes et leurs filiales, des sociétés de fiducie et de prêt canadiennes, et les filiales d'institutions étrangères. La dernière faillite d'une institution membre de la SADC remonte à 1996. Au total, 43 institutions membres de la SADC ont fait faillite depuis 1967.

Activités clés

Protection des dépôts

Aux termes de la Loi sur la SADC, la protection maximale de base qui s'applique aux dépôts assurables est de 60 000 \$ (somme du capital et des intérêts) par personne, dans chaque institution membre. La Société fournit une assurance distincte à l'égard des dépôts assurables détenus en propriété conjointe, en fiducie, dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite et dans des fonds enregistrés de revenu de retraite. Les dépôts ne sont pas assurés séparément auprès de chacune des succursales d'une même institution membre.

Établissement et prélèvement des primes

La SADC finance ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est déterminé en fonction du total des dépôts assurés que détient chaque institution membre au 30 avril de chaque année. La Société utilise un barème de primes différentielles qui comporte quatre catégories de prime variant, en 2004-2005, de un sixième pour cent à un quarante-huitième pour cent des dépôts assurés. En 2004-2005, les institutions membres ont payé 93 millions de dollars en primes selon ce barème.

Nombre d'institutions membres fédérales et provinciales au 31 décembre 2004		
Institutions fédérales – banques	34	
Institutions fédérales – sociétés de fiducie et de prêt	43	
Institutions provinciales	4	
Total	81	
À propos de la faillite des institutions membres		
Au sujet des faillites		
Nombre de faillites d'institutions membres depuis 1967	43	
Total des dépôts assurés par la SADC que détenaient les institutions membres qui ont fait faillite depuis 1967	25,8 milliards de dollars*	
Nombre de faillites réglées au moyen des stratégies d'intervention suivantes		
:: Liquidation formelle	24	
:: Contrat de gestion / entente de représentation	10	
:: Transaction commerciale facilitée par la SADC	9	
Nombre de faillites où les dépôts assurés ont été remboursés aux déposants par la SADC ou par un tiers ou ont été virés à une autre institution membre	25	
* 28,5 milliards de dollars de dépôts moins 2,7 milliards de dépôts non assurés		
Total des dépôts assurés au 30 avril 2004 (en milliards de dollars)		
Banques canadiennes et filiales	348,8 \$	
Filiales de banques étrangères	18,4	
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	8,4	
Total	375,6 \$	
Institutions fédérales	374,9 \$	
Institutions provinciales	0,7	
Total	375,6 \$	

	Historique des changements de taux de primes				
	1967 – 1/30 pour 100 1986 – 1/10 pour 100 1993 – 1/8 pour 100 1994 – 1/6 pour 100 1999 – primes différentielles				
	À propos des primes				
	<table> <tr> <td>Primes perçues en 2004-2005</td> <td>93 millions de dollars</td> </tr> <tr> <td>Total des primes perçues depuis 1967</td> <td>5,7 milliards de dollars</td> </tr> </table>	Primes perçues en 2004-2005	93 millions de dollars	Total des primes perçues depuis 1967	5,7 milliards de dollars
Primes perçues en 2004-2005	93 millions de dollars				
Total des primes perçues depuis 1967	5,7 milliards de dollars				

Protection des dépôts effectués au Québec

La province du Québec est dotée de son propre régime qu'administre l'Autorité des marchés financiers. Aux termes d'une entente conclue entre la Société et la RADQ (devenue l'Autorité des marchés financiers), les dépôts faits au Québec dans des institutions membres constituées en vertu d'une loi provinciale sont garantis par l'Autorité des marchés financiers, tandis que les dépôts faits à l'extérieur du Québec dans ces mêmes institutions sont assurés par la SADC. La limite combinée de la protection offerte par la SADC et par l'Autorité des marchés financiers est fixée à 60 000 \$. La SADC assure les dépôts confiés aux institutions membres fédérales, quelle que soit la province où ces dépôts sont effectués.

Conseil d'administration

31 décembre 2004

Ronald N. Robertson
Président du conseil
Société d'assurance-dépôts
du Canada

Tracey Bakkeli
T. Bakkeli Consultants Inc.
(Regina)

Claude Huot
Consultant en développement
économique
Le Groupe Stragesult
(Montréal)

David A. Dodge
Gouverneur de la Banque
du Canada
(*membre d'office*)

John Doran
Surintendant auxiliaire
Surveillance
Bureau du surintendant des
institutions financières
(*membre d'office*)

H. Garfield Emerson
Président du cabinet national
et associé principal
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
(Toronto)

Bill Knight
Commissaire
Agence de la consommation en
matière financière du Canada
(*membre d'office*)

Nicholas Le Pan
Surintendant des institutions
financières
Bureau du surintendant des
institutions financières
(*membre d'office*)

Ian E. Bennett
Sous-ministre des Finances
(*membre d'office*)

Grant Morash
Conseiller financier
(Halifax)

Darryl J. Raymaker
McNally Cuming Raymaker
(Calgary)

Julie Dickson
Surintendante auxiliaire
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des
institutions financières
(*substitut du surintendant
des institutions financières*)

David Longworth
Sous-gouverneur
Banque du Canada
(*substitut du gouverneur
de la Banque du Canada*)

Frank Swedlove
Sous-ministre délégué
Direction de la politique du
secteur financier
Ministère des Finances Canada
(*substitut du sous-ministre
des Finances*)

Équipe de direction

au 31 décembre 2004

Jean Pierre Sabourin
Président et chef de la direction

Guy L. Saint-Pierre
Vice-président directeur
et chef de l'exploitation

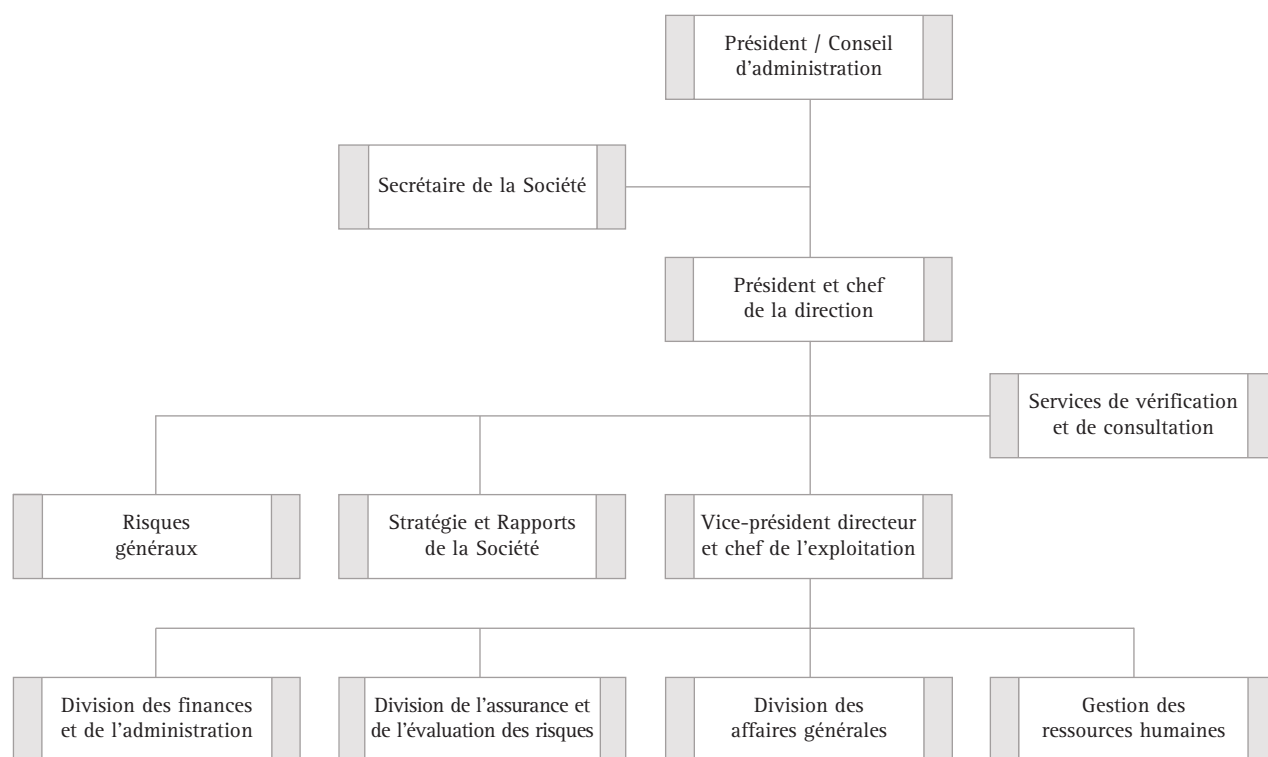
Michèle Bourque
Vice-présidente
Assurance et Évaluation des risques

M. Claudia Morrow
Vice-présidente
Affaires générales, conseillère
générale et secrétaire de la Société

Thomas J. Vice
Vice-président
Finances et Administration,
et directeur financier

Structure organisationnelle

au 31 décembre 2004



La SADC dispose d'une structure organisationnelle et d'un ensemble d'éléments de gestion qui lui permettent de travailler avec efficacité et efficience à la réalisation de son mandat et à l'accomplissement de ses responsabilités. En 2004-2005, la SADC comptait 88 postes permanents approuvés.

LA SADC SURVEILLE EN PERMANENCE le contexte dans lequel elle évolue. Elle se tient au fait des tendances ou évolutions économiques et financières, et des questions d'actualité dans les domaines de la législation, de la réglementation et de l'informatique. En fait, elle suit de près toute question ou facteur qui pourrait avoir une incidence sur ses institutions membres et sur elle-même, en tant qu'organisation.

Examen du cadre de réglementation par le gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral examine à l'heure actuelle comment accroître l'efficacité et l'efficacités de la réglementation des services financiers, réduire le fardeau que représentent les exigences réglementaires pour les institutions financières et, plus particulièrement, éliminer tout dédoublement ou chevauchement inutile entre les rôles et fonctions de la SADC et du BSIF. Pour appuyer la démarche du gouvernement, la SADC a effectué sa propre étude et offert ses recommandations au ministre des Finances dans un rapport qu'elle lui a soumis en juillet 2004. Entre-temps, elle trouve cependant tout à fait normal de poursuivre ses efforts en vue de réduire le plus possible le fardeau des institutions membres.

Perspectives économiques

Une économie prospère, mais restons vigilants

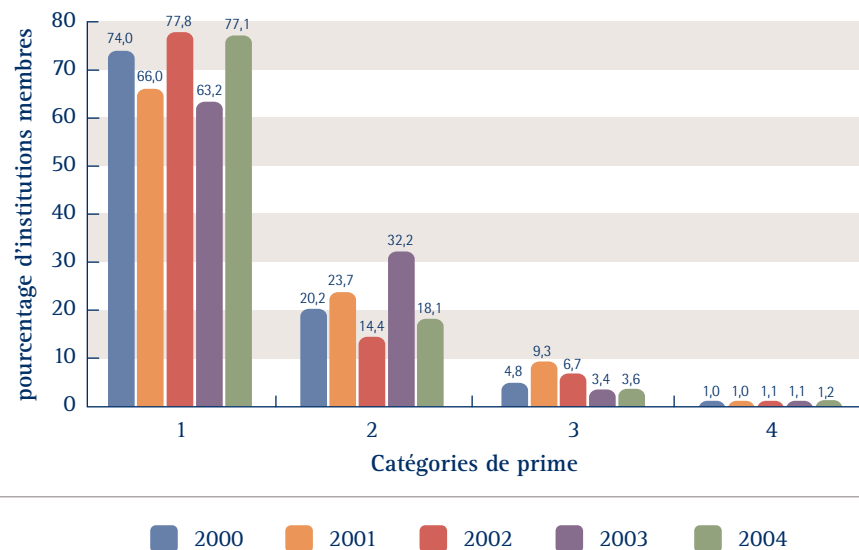
La conjoncture économique canadienne est actuellement favorable — la croissance économique se raffermi, les taux d'intérêt et l'inflation sont relativement bas, le solde budgétaire du gouvernement fédéral demeure équilibré et la croissance économique mondiale a repris après une période de faiblesse — et devrait le demeurer. En même temps, plusieurs risques économiques pourraient influencer sur les institutions membres, y compris l'augmentation des taux d'intérêt, des coûts de l'énergie

en hausse, les rajustements du marché immobilier (selon les tendances économiques locales), les effets d'un raffermissement du dollar canadien, l'instabilité liée aux risques que représentent les activités de terrorisme international, et l'incidence de la rapide croissance économique de la Chine sur l'économie mondiale.

Une consommation soutenue et un endettement des ménages élevé

La consommation des ménages semble soutenir la croissance économique nord-américaine (au lieu que d'autres secteurs soient à l'origine d'une forte croissance). Il semble aussi que les consommateurs empruntent sur la valeur foncière en hausse de leur résidence principale pour financer leurs achats. L'endettement des ménages n'a jamais été aussi important et le taux d'épargne des particuliers a diminué, alors que le ratio endettement/biens des ménages est demeuré stable, ce qui signifie peut-être que nombre de ménages empruntent sur la valeur en hausse de leur propriété et à des taux d'intérêt peu élevés. Cependant, si les taux d'intérêt augmentent, que le coût de l'énergie demeure élevé, la valeur des immeubles résidentiels diminue, le marché des valeurs mobilières fléchit ou que survient tout autre choc, la confiance des consommateurs risque de s'en ressentir. De tels risques pourraient également se traduire par une augmentation des défauts de paiement chez les consommateurs.

Institutions membres par catégorie de prime différentielle au 30 avril de chaque année



Institutions membres : Tendances et évolution

Les institutions membres enregistrent de solides résultats

Ces dernières années, les institutions membres ont affiché de solides résultats, marqués par :

- :: une croissance des bénéfices
- :: un solide degré de solvabilité et une diminution de leur endettement
- :: le recours soutenu aux commissions et aux frais de service et de gestion
- :: une augmentation subtile du crédit de détail (et des hypothèques en particulier)

Certaines institutions membres se tournent vers les marchés mondiaux. D'autres voient dans la diminution des provisions et l'augmentation récente de l'activité des marchés financiers une source de profits importante. Depuis quelques années, certaines institutions de grande taille ont amélioré leur classement aux fins du calcul des primes différentielles (voir le graphique ci-dessus).

Les institutions membres font face à certains risques

Des défis et des risques guettent sans aucun doute les institutions membres. Par exemple, certaines recherchent de nouveaux créneaux d'activités, ou de nouvelles façons d'exploiter leurs réseaux habituels de distribution (Internet, téléphone, etc.). D'autres se tournent de plus en plus vers les courtiers en hypothèques ou en prêts pour générer de l'actif. La comptabilité et les problèmes touchant la régie d'entreprise quant à leur incidence sur le profil de risque des institutions financières continuent d'inquiéter les investisseurs. Les institutions membres voient des risques accrus dans les fraudes liées aux cartes de débit et de crédit, au blanchiment d'argent, à l'Internet et aux guichets automatiques, de même que dans les problèmes potentiels liés à la technologie qui pourraient avoir de lourdes conséquences sur la réputation des institutions touchées.

En même temps, les structures de gestion interne des risques et les mesures de planification en matière de continuité des activités ont connu des améliorations. Les institutions auront peut-être à relever de nouveaux

défis à l'avenir, comme ceux liés à une conjoncture marquée par des taux d'intérêt en hausse et par l'adoption de l'accord de Bâle II (cadre international qui définit les mesures à suivre par les institutions financières pour adopter des exigences minimales de fonds propres plus axées sur les risques). Ces défis nécessiteront des rajustements sur le plan de l'évaluation et de la gestion des risques.

Autres questions d'intérêt

Il faudra aussi tenir compte des répercussions potentielles que pourraient avoir des fusions entre banques et sociétés d'assurance ou entre grandes banques. Comme certaines institutions membres envisageront de telles possibilités d'expansion, la SADC devra étudier les conséquences d'une telle évolution.

Le risque lié au terrorisme international alimente l'incertitude sur les marchés financiers et auprès des consommateurs et pourrait influencer sur les niveaux de risque et le rendement global des institutions membres de la SADC. Les institutions financières canadiennes et autres organismes de réglementation sont tenus de multiplier leurs efforts pour lutter contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

Au sein de la SADC

Il est possible que des changements soient apportés à la nature et à la fréquence des renseignements que les institutions membres soumettent aux agences fédérales,

ainsi qu'à la date de remise de ces renseignements, compte tenu des activités commerciales élargies et des transactions complexes que mènent certaines institutions depuis quelques années. Cela ne changera rien au fait que la SADC doit demeurer bien informée sur les risques que posent ses institutions membres, séparément et collectivement, ce qui est indispensable pour qu'elle puisse intervenir immédiatement, au besoin, selon sa stratégie d'entreprise. De plus, la SADC doit continuer à rechercher ou à maintenir des partenariats ou relations stratégiques avec les autres intervenants du filet de sécurité financier, dans le but de simplifier les services et de réaliser des économies.

La SADC a pour défi constant de se tenir au fait de la technologie utilisée par les institutions membres. Le recours croissant des consommateurs financiers à de nouvelles technologies, comme les services bancaires électroniques, peut augmenter les attentes des déposants envers la SADC en cas de faillite (ils peuvent, par exemple, s'attendre à un remboursement et à un accès à l'information plus rapides). Par ailleurs, la volonté de la SADC de chercher à réaliser des économies supplémentaires, à laquelle s'ajoute la surveillance constante des coûts globaux de l'assurance-dépôts au Canada, poussent la SADC à examiner régulièrement ses taux de prime et d'autres exigences imposées aux institutions membres dans le but de trouver un équilibre entre les coûts assumés par le secteur, le niveau cible du financement *ex ante* de la SADC* et les exigences en matière d'évaluation prudente des risques.

* La somme des bénéfices non répartis de la Société et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, constitue le financement *ex ante*. Le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

DANS LE PLAN DE L'AN DERNIER, la SADC a établi quatre stratégies d'entreprise à l'appui de ses objectifs commerciaux, à la lumière de son évaluation du contexte d'exploitation du moment. Ces stratégies sont : la capacité d'intervention, une saine régie d'entreprise, de solides partenariats et la sensibilisation à l'assurance-dépôts.

Faits saillants de notre rendement

Progression selon les plans dans la plupart des cas

Selon les indicateurs de rendement clés de la Fiche de rendement, la plupart des grands projets ont avancé selon le calendrier et le budget établis, hormis les suivants :

- :: Les plans de la relève mis à jour, ainsi que les politiques de rémunération et de gestion du rendement, ont été approuvés au cours de l'exercice 2004-2005. Toutefois, compte tenu des répercussions possibles du budget fédéral de mars 2004, la mise en œuvre de la stratégie révisée des Ressources humaines a été reportée à l'exercice 2005-2006.
- :: L'élaboration de l'information sur le profil des institutions membres et sa distribution sont reportées indéfiniment.
- :: Le projet conjoint de partage électronique des services d'information entre le BSIF et la SADC est suspendu. D'autres stratégies de communication sont toutefois à l'étude.
- :: Les modifications du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* n'entreront pas en vigueur avant l'exercice 2005-2006, y compris celles qui concernent la nouvelle stratégie de communication et de sensibilisation du public.

Report de certaines activités

En mars 2004, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il étudiait la possibilité d'accroître l'efficacité et l'efficacité de la réglementation des services financiers au Canada. L'objectif premier de l'étude consiste à réduire le fardeau que représentent les exigences réglementaires pour les institutions membres. La SADC a examiné de près le rôle qu'elle joue à titre d'assureur-dépôts fédéral et d'intervenant faisant partie intégrante du filet de sécurité financier, et plus particulièrement son rôle par rapport aux activités du BSIF. La SADC a contribué à l'étude en remettant au ministre des Finances un rapport à ce sujet en juillet 2004. En raison de cet examen, la SADC a reporté des stratégies prévues pour 2004-2005 et modifié l'ordre de priorité de certaines d'entre elles.

Fiche de rendement de la SADC pour 2004-2005

Le rendement courant de la SADC par rapport à ces stratégies d'entreprise est résumé dans la Fiche de rendement au 31 décembre 2004 qui suit. Hormis les reports soulignés, la Société prévoit atteindre la plupart des objectifs clés qu'elle s'est fixés pour l'exercice 2004-2005.

Rétrospective – Fiche de rendement de la SADC pour 2004-2005

Progrès par rapport aux indicateurs de rendement clés pour les neuf mois menant au 31 décembre 2004

Mandat	Stratégie d'entreprise	Activités permanentes
<p>À l'avantage des déposants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir de l'assurance-dépôts • Promouvoir les Normes • Contribuer à la stabilité du système financier <p>... tout en réduisant les risques de perte.</p>	<p>Capacité d'intervention <i>Être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant à l'écoute, et être prête à agir dans les situations pouvant influencer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément • Liste de surveillance des institutions membres à plus haut risque • Normes de pratiques commerciales et financières saines • Planification d'urgence • Plans de financement • Régime de primes différentielles • Infrastructure technologique
	<p>Saine régie d'entreprise <i>Veiller à ce que des politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience dans un milieu propice à la maîtrise</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration et ses comités (de vérification, de direction, de la régie d'entreprise, des ressources humaines et de la rémunération) • Processus de gestion stratégique • Gestion des risques de l'entreprise • Processus de vérification interne • Examen annuel des règlements administratifs de la SADC
	<p>Solides partenariats <i>Intensifier ses relations avec ses partenaires (institutions membres, autorités de réglementation et de surveillance, fournisseurs) afin de mieux remplir son mandat</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation avec les institutions membres • Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF • Comités mixtes externes (CCS, sous-CCS, CSIF, sous-CSIF) • Ententes de partenariat en place (BSIF, Banque du Canada, ACFC, Communications Canada) • Participation sur la scène internationale • Inventaire des fournisseurs clés et liens
	<p>Sensibilisation à l'assurance-dépôts <i>Accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publicité télévisée • Lignes 800 • Répertoire des dépôts assurables • Mise à jour et distribution des brochures d'information • Allocutions

Légende :

- ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
- Annulation

- ▼ Retard ou écart par rapport au budget
- ⊗ Report à un exercice ultérieur

	Principales stratégies de soutien prévues pour la période de 2004-2005 à 2008-2009	Indicateurs de rendement clés (Mesure / Cible)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Simulation de la faillite d'une institution membre • Évaluation de l'incidence de l'évolution de la conjoncture sur les institutions membres prises collectivement et séparément (Bâle II, normes comptables, <i>Loi Sarbanes-Oxley</i>) • Investissement dans la technologie (outils d'intervention et de suivi quantitatif, applications de portail) 	<ul style="list-style-type: none"> • Simulation réalisée avec succès d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005 ▲ • Analyse périodique de l'incidence des questions conjoncturelles (p. ex., Bâle II) sur la SADC ▲ • Mise en œuvre réussie du plan stratégique des SI (déploiement dans les délais de la technologie appuyant le portail, mises à niveau du modèle ROADMAP et du modèle d'évaluation, en place d'ici à la fin de l'exercice, les 31 mars 2005 et 2006 respectivement) ▲ 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques de l'entreprise (GRE), systèmes et rapports de gestion stratégique et du rendement • Plans de continuité des opérations / de reprise des opérations (PCO) • Stratégie des RH, planification de la relève, formation et régime de rémunération • Vérification interne comme outil de gestion stratégique et de gestion des risques • Examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada en 2004 • Politique de la régie d'entreprise • Examen annuel des règlements administratifs de la SADC 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure de GRE, approbation annuelle et processus de reddition de comptes en place d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005 ▲ • PCO en place et mis à l'essai d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005 ▲ • Approbation des plans de la relève, des politiques de rémunération et de gestion du rendement, et mise en œuvre de la stratégie des RH révisée d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005 ▼ • Exécution annuelle de tous les plans stratégiques et opérationnels de vérification interne ▲ • Aucun manquement majeur relevé au cours de l'examen spécial ▲ • Politiques en place et revues régulièrement par le conseil d'administration ▲ • Examens annuels réalisés et modifications nécessaires prises en compte ▲ 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et optimisation de l'information fournie aux institutions membres • Amélioration des outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques et augmentation de l'efficacité en matière d'évaluation des risques • Analyse proactive de la question du fardeau que représentent les exigences réglementaires, avec examen approfondi des coûts d'ensemble propres à l'octroi d'assurance-dépôts • Étude des enjeux propres à l'assurance-dépôts pour proposer de possibles modifications de la Loi sur la SADC et d'autres lois connexes en préparation de l'examen en 2006 de la <i>Loi sur les banques</i> et d'autres lois relatives au système financier 	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le profil des institutions membres disponible d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 Ⓞ • Progression du projet de partage électronique des services d'information. Amélioration de l'infrastructure de communication avec les partenaires stratégiques ▼ • Repérage des enjeux pour la SADC et mise en place de plans d'action d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005 ▲ • Rédaction de documents de fond d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005 ▲ 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Passage de l'ancien programme au nouveau programme (plan et stratégie) de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts • Révision du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> et mise en œuvre du règlement révisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie et plan de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts révisés, en place d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005 ▲ • Incidences de la stratégie et du plan de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts révisés prises en compte dans le règlement révisé d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2005 ▼ 	

Mandat légal de la SADC

L'article 7 de la Loi sur la SADC stipule que la Société a pour mission :

- a) de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;
- b) de participer à l'instauration de normes de pratiques commerciales et financières saines chez les institutions membres et d'encourager la stabilité du système financier au Canada ;
- c) de poursuivre les fins visées aux alinéas a) et b) à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.

Objectifs de la Société

Le mandat légal de la SADC n'a presque pas changé ces dix dernières années.

Toute planification stratégique doit se faire à partir de ce mandat. En conséquence, et conformément au modèle de gestion stratégique de la SADC, le mandat légal représente les objectifs commerciaux de la Société pour la période de planification.

Hypothèses de planification

Les stratégies d'entreprise, les plans d'exploitation et les budgets des ressources y afférents de la SADC pour les cinq prochaines années reposent sur les prémisses qui suivent, lesquelles tiennent compte du contexte dans lequel évolue la SADC et l'incertitude avec laquelle doit composer la Société dans plusieurs domaines.

Aux fins de la planification, il est entendu que :

:: le mandat légal de la SADC ne changera pas durant la période de planification, et aucune modification majeure ne devrait être apportée au cadre de réglementation et de surveillance au Canada ou aux éléments de l'assurance-dépôts.

:: Aucune institution membre de la SADC ne fera faillite au cours de la période. (Toutefois, la SADC pourrait s'acquitter d'un remboursement de dépôts assurés atteignant jusqu'à 1,3 milliard de dollars en cas de faillites. Si le remboursement dépassait ce montant, la SADC devrait emprunter des fonds

supplémentaires.) Le nombre d'institutions membres de la SADC ne fluctuera pas beaucoup au cours de la période de planification.

:: Le revenu en primes atteindra environ 64 millions de dollars en 2005-2006 et devrait totaliser quelque 340 millions de dollars pour l'ensemble de la période de planification. Cette projection repose sur la réduction d'un tiers des taux de primes en vigueur en 2004-2005. Le revenu en primes prévu repose sur les prémisses suivantes :

- les taux de prime demeureront au niveau annoncé plus tôt, obtenu après réduction d'un tiers des taux en vigueur (soit 1/72 pour 100, 1/36 pour 100, 1/18 pour 100 et 1/9 pour 100 pour les catégories de tarification 1 à 4 respectivement) ;
- la répartition des institutions membres entre les catégories de tarification ne variera pas ;

Les conclusions qui seront tirées de l'examen de la réglementation des services financiers au Canada, engagé par le gouvernement fédéral en 2004, auront une grande influence sur le contexte dans lequel évolue la SADC. La Société a contribué à l'étude en remettant au ministre des Finances un rapport dans lequel elle donne son point de vue. Le présent plan d'entreprise ne prévoit aucun changement dans le mandat et le fonctionnement de la SADC à ce point.

- la croissance annuelle des dépôts assurés sera de 3 pour 100 sur toute la période de planification.
- :: Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de l'évaluation courante de la conjoncture économique et financière, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du fonds *ex ante* par rapport à la fourchette cible. En conséquence, le revenu en primes pour l'ensemble de la période de planification pourrait changer.
- :: Le niveau cible du financement *ex ante* sera maintenu entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui représente une fourchette de 1,5 à 1,9 milliard de dollars d'après le volume des dépôts assurés au 30 avril 2004.
- :: La SADC ne recevra pas de crédits du gouvernement et ne contractera pas d'emprunt au cours de la période.
- :: Les revenus de placement de la SADC continueront d'être régis par la politique de placement approuvée par le conseil d'administration, soit :
 - la SADC prendra des risques de crédit et des risques de marché limités ;
 - le portefeuille de placement de la SADC sera la première source de financement de toute activité d'intervention ;
 - la SADC respectera en tout temps les Lignes directrices du ministère des Finances concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État et les Lignes directrices du ministère des Finances sur la politique de crédit des sociétés d'État, ainsi que ses politiques internes en matière de risques et de placement.
- :: Le taux de rendement moyen sur les investissements de la SADC sera de 3 pour 100.

Stratégies retenues pour la période de planification

Outre la gestion de ses activités courantes, la Société a établi quatre stratégies d'entreprise à long terme, qui lui permettront d'atteindre les objectifs commerciaux susmentionnés. Ces stratégies renvoient au fait que l'accent est mis sur la gestion des risques principaux auxquels s'expose la SADC.

Les sections suivantes résument les plans et les initiatives qui sous-tendent chacune des stratégies pour la période de planification. La Fiche de rendement de la SADC, qui figure à la fin de la présente partie, reprend les stratégies d'entreprise, les principales stratégies de soutien et les indicateurs de rendement clés.

Capacité d'intervention

Les initiatives qui sous-tendent l'application de la stratégie de capacité d'intervention se concentreront sur les points suivants : se tenir au fait des nouveaux enjeux qui touchent les institutions membres, les processus de suivi de la conjoncture, l'évaluation continue des risques et la mise à jour des outils d'intervention, et la vérification continue et approfondie des plans et des procédures d'intervention.

Se tenir au fait. La Société entend :

- :: mettre à jour ses processus d'examen préparatoires, ainsi que la documentation afférente. Elle travaillera en particulier à l'élaboration d'un processus d'intervention qui permettrait d'agir plus vite et plus efficacement en cas de remboursement des dépôts ;
- :: continuer d'évaluer l'incidence des nouveaux enjeux sur les institutions membres et mettre en place des mécanismes de remboursement des dépôts assurés novateurs (par exemple, le remboursement par la voie électronique) ;

:: se tenir au fait des questions d'ordre économique et d'actualité des marchés financiers et de leur incidence sur l'évaluation des risques posés par les institutions membres, sur les primes différentielles, sur la diffusion des renseignements relatifs à l'assurance-dépôts et sur la formation des employés.

Demeurer prêt à intervenir – effectuer des simulations. Dans le cadre de la planification à long terme, la SADC procédera à des simulations complètes de faillite d'institutions membres, de l'inscription sur la liste de surveillance à la résolution. Dans l'immédiat, la SADC poursuivra des simulations de remboursement des dépôts assurés ; il s'agira de tester le remboursement anticipé par la voie électronique et de relever ce qui peut être amélioré. Par ailleurs, la Société optimisera son système de remboursement des dépôts assurés ROADMAP de manière à améliorer ses processus automatiques.

Demeurer prêt sur plusieurs fronts. La SADC entend :

:: évaluer l'incidence des changements apportés à ses méthodes d'intervention sur les besoins en ressources et veiller, par des suivis, à la disponibilité de ressources externes clés afin de conserver un réseau de fournisseurs efficace en cas d'intervention ;

:: effectuer des recherches et tester d'autres mécanismes de remboursement des dépôts assurés (p. ex., les guichets automatiques bancaires) ;

:: effectuer un examen exhaustif de son *Règlement administratif sur les primes différentielles* pour, s'il y a lieu, modifier le règlement pour l'exercice comptable des primes 2006 ;

:: continuer de mettre à jour ses plans de continuité des opérations pour s'assurer que la Société peut compter sur ses systèmes cruciaux et chercher à conclure des ententes de partage des ressources et des frais avec d'autres agences.

Énoncé stratégique de la SADC

Dans le cadre de ses fonctions d'assureur, la SADC multiplie les efforts pour évaluer et gérer proactivement les risques liés à l'assurance-dépôts, être prête à réagir à tout développement chez ses institutions membres, se tenir au fait des nouveaux enjeux, sensibiliser le public à l'assurance-dépôts et la lui faire mieux comprendre, consolider ses relations avec les parties intéressées et réduire au minimum le coût de l'assurance-dépôts. La SADC y parvient grâce à des pratiques de gestion et d'exploitation saines, efficaces et économiques qui sous-tendent une saine régie d'entreprise.

Capacité d'intervention
– Être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant à l'écoute, et à agir dans les situations pouvant influencer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer

Saine régie d'entreprise
– Veiller à ce que des politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer que la SADC est bien gérée et qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience

Solides partenariats
– Intensifier ses relations avec ses institutions membres, les autorités de réglementation et de surveillance et ses fournisseurs afin de mieux remplir son mandat. Cela signifie notamment chercher, en collaboration avec ses institutions membres, des moyens de réduire les coûts et d'optimiser les avantages de l'assurance-dépôts pour les déposants et pour les institutions membres.

Sensibilisation à l'assurance-dépôts
– Accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci

En fin de compte. La SADC s'assurera qu'elle peut gérer avec efficacité les risques liés à ses activités d'assureur-dépôts, qu'elle est à jour et bien informée sur les grands enjeux qui touchent ses institutions membres, qu'elle dispose d'une saine infrastructure opérationnelle et technologique et qu'elle est prête à réagir avec rapidité et efficacité aux problèmes graves que poseraient les institutions membres à la Société en sa qualité d'assureur-dépôts.

Saine régie d'entreprise

La SADC est une organisation bien dirigée et bien gérée. Elle dispose d'une Politique de gouvernance du conseil ainsi que d'un *Code de conduite professionnelle et de comportement éthique* de la SADC pour son conseil d'administration et pour ses employés. La Société continuera à favoriser une saine régie d'entreprise en se donnant les moyens d'être plus efficace et efficiente, tels que le recours aux services partagés et la simplification de ses opérations. En outre, elle continuera à faire preuve de prudence et à réduire au minimum le coût de l'assurance-dépôts. Enfin, elle ne cessera de renforcer ses pratiques de régie d'entreprise en utilisant des repères et en procédant à de rigoureuses auto-évaluations. Comptent au nombre de ses activités clés :

Intégrer la gestion des risques de l'entreprise (GRE) aux procédés clés de la Société. La SADC continuera d'intégrer le processus de gestion des risques de l'entreprise aux processus de gestion stratégique et d'évaluation du rendement. Il s'agira notamment de terminer l'auto-évaluation de ses principaux risques lors de l'exercice 2005-2006 et de mettre en place les politiques de gestion des risques dans les secteurs les plus à risque en mars 2006 au plus tard. Par ailleurs, un processus de reddition de comptes à l'appui de la GRE sera mis en place au plus tard en mars 2006.

Par cette mesure, la SADC pourra démontrer qu'elle est gérée adéquatement grâce à une fonction de gestion des risques de l'entreprise et à des systèmes et des rapports de gestion stratégique et de gestion du rendement, le tout étant confirmé par une solide fonction de vérification interne.

Renforcer la planification de la continuité et de la reprise des opérations. Comme le veulent de saines pratiques de régie d'entreprise et à la lumière du contexte opérationnel, la SADC continuera de concentrer ses efforts sur la planification de la continuité et de la reprise des opérations. Le Plan de continuité des opérations (PCO) de la Société est exhaustif et couvre tous les aspects de la poursuite des activités de l'organisation, peu importe la nature de l'interruption de ces dernières. La SADC cherchera à réaliser des projets conjoints avec d'autres organisations en vue de réduire les coûts de mise en œuvre et le délai de réalisation d'un PCO.

Conserver une main d'œuvre qualifiée efficace.

La SADC poursuivra sa planification de la relève en recherchant sans cesse des successeurs potentiels et en cherchant à combler les manques qui pourraient survenir au niveau des postes clés de l'organisation. Elle s'assurera également que ses activités d'embauche et de formation demeurent pertinentes. Enfin, elle se préparera au départ de son président du conseil et de son président et chef de la direction actuel dont les mandats tirent à leur fin, pour que la transition se fasse en douceur.

Donner suite à l'examen spécial du BVG à la SADC.

Le Bureau du vérificateur général a terminé à la fin de l'automne 2004 son examen spécial de la SADC. La Société prendra en considération les possibilités d'amélioration qui ont été suggérées.

En fin de compte. En menant à bien ces stratégies, la SADC établira qu'elle est une organisation bien gérée et dotée de saines politiques et procédures, que complètent des remises en question et des obligations de rendre compte rigoureuses.

Solides partenariats

La SADC prévoit entreprendre plusieurs activités qui renforceront ses relations avec les institutions membres, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance, d'autres assureurs-dépôts et ses fournisseurs.

Collaboration accrue avec le BSIF. La SADC et le BSIF collaborent dans plusieurs domaines, dont ceux visés par l'*Entente d'alliance stratégique*. Si leur mandat respectif est unique, chaque organisation s'efforce de repérer les secteurs où des mesures conjointes pourraient mener à une utilisation rationnelle des ressources. Les deux organisations cherchent à accroître leur collaboration dans le domaine de la technologie de l'information (TI). Les plans stratégiques en matière de systèmes informatiques des deux organisations prévoient d'ailleurs l'étude, au cours des deux à quatre prochaines années, des problèmes

de sécurité dans le transfert électronique de données et de l'augmentation des échanges d'information entre les parties intéressées et des organisations homologues. La première démarche dans ce sens a consisté l'an dernier à accepter de financer ensemble une étude de faisabilité, qui se fera dans le cadre d'un cyber-projet informatique conjoint, en vue de décider de l'approche la plus convenable.

Resserrement des relations. Au cours de la période de planification, la SADC collaborera avec le Comité de l'information financière, qui examine actuellement le système de collecte des données financières des institutions de dépôt fédérales et doit procéder à sa rationalisation. La Société offrira des commentaires, s'il y a lieu, en consultation avec les institutions membres et d'autres intervenants du filet de sécurité financier, sur les propositions de modifications visant des lois les concernant (par exemple, la Loi sur la SADC, la *Loi sur les banques* et la *Loi sur les liquidations et les restructurations*) en préparation de l'examen de la législation financière canadienne qui aura lieu en 2006. La SADC continuera à améliorer l'échange d'informations et le dialogue avec ses institutions membres grâce à la technologie intranet et par le biais

Le Comité de l'information financière (CIF) travaille sous les auspices du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF). Présidé par le surintendant des institutions financières, le CIF se compose de collaborateurs de la Banque du Canada, du ministère des Finances et de la SADC. Statistique Canada y siège à titre d'observateur. Le CIF a pour fonction de coordonner et de simplifier les exigences en matière d'information à l'intention des organismes qui le composent, de tenir à jour l'inventaire des informations et de coordonner l'échange de ces dernières.

d'avis spéciaux. Elle conservera, en outre, ses liens étroits avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et continuera de collaborer avec d'autres organismes d'assurance-dépôts dans le monde, en partageant directement de l'information et en jouant un rôle actif au sein de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD).

Mise à jour du Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts.

Le Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts est en cours de révision ; le règlement modifié prendra effet au début de la période de planification. La SADC travaillera en étroite collaboration avec ses institutions membres à l'examen du Règlement, en vue d'améliorer la communication de renseignements qui sont utiles pour elles et pour leurs déposants, le tout dans un souci de réduire les coûts pour les membres.

Des partenariats qui marchent. Au cours de la période de planification, la SADC cherchera des possibilités d'externalisation et de regroupement des ressources en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exploitation de la SADC.

En fin de compte. En menant à bien cette stratégie d'entreprise, la SADC sera en mesure de remplir son rôle d'assureur-dépôts avec efficience et efficacité et de contribuer aux activités visant à améliorer l'efficacité de la réglementation touchant les institutions membres.

Sensibilisation à l'assurance-dépôts

La SADC continue de sensibiliser la population canadienne aux avantages et aux limites de l'assurance-dépôts. Les activités de sensibilisation du public ont fourni aux publics cibles des renseignements de base sur l'assurance-dépôts, dont le plafond et les modalités d'assurance, et ont mis l'accent sur les produits financiers qui sont assurables et sur ceux qui ne le sont

pas. Au cours des dernières années, le programme de sensibilisation du public de la SADC a comporté plusieurs facettes : des publicités dans les journaux, les magazines et à la télévision, le service d'information téléphonique sans frais, le site Web de la SADC, un programme d'imprimés et de publications électroniques ainsi que les relations avec le grand public, les médias et les institutions membres.

Se recentrer sur la communication avec le public.

Le programme de sensibilisation du public sur cinq ans de la SADC prend fin en 2004-2005. Une nouvelle stratégie à long terme sera mise en place à compter du 1^{er} avril 2005, une fois approuvée par le conseil d'administration de la SADC. Cette stratégie se concentrera sur les moyens d'informer le public de façon claire et concise sur les complexités de l'assurance-dépôts. La SADC continuera, par le biais de sondages, d'évaluer le degré de réussite de ses activités de sensibilisation ; elle cherchera aussi à comprendre les attentes du public et la perception qu'il a de l'assurance-dépôts.

L'importance des partenariats. La SADC continuera de s'associer à des groupes et des associations de consommateurs pour mieux communiquer avec le public. Elle poursuivra sa collaboration avec ses partenaires, notamment l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, l'Autorité des marchés financiers, ses institutions membres et d'autres parties intéressées.

Elle continuera d'informer le public par le biais d'activités précises : programme d'imprimés, participation à des colloques et à des groupes de travail et mise au point d'outils d'information financière en vue de familiariser les consommateurs, les investisseurs individuels et les conseillers financiers aux différents volets de l'assurance-dépôts.

En fin de compte. La SADC jugera de la réussite de cette stratégie en vérifiant si les déposants ont déjà vu l'information que la SADC met à la disposition du public et s'ils s'en servent pour prendre des décisions en matière financière. Cette stratégie appuie le mandat de la Société en vertu duquel celle-ci doit contribuer à la stabilité du système financier canadien.

Projecteur sur les ressources humaines, les valeurs de la Société et la technologie de l'information

Les employés de la SADC, les valeurs de l'organisation et l'essor de la technologie de l'information (TI) sont à la base même du travail de la Société, qui vient appuyer les quatre stratégies d'entreprise.

Les employés

Conformément à son plan stratégique en matière de ressources humaines, la SADC maintiendra des effectifs de base hautement qualifiés pour appuyer ses plans d'exploitation et ses stratégies d'entreprise à l'aide d'activités permanentes de planification de la relève, de formation et de perfectionnement ; elle continuera par ailleurs à chercher des employés hautement qualifiés. Elle misera sur sa réputation, des connaissances solides et un domaine de spécialisation unique, de même qu'un milieu de travail très

attirant (caractérisé par des salaires et des avantages concurrentiels, les outils de travail nécessaires et un accès à la formation qui tient compte des besoins particuliers de chacun) pour conserver des effectifs hautement qualifiés et motivés.

La SADC part du principe que des employés spécialisés sont mieux à même de relever les défis qui se présentent à eux. Elle dispose de mécanismes qui lui permettent de mobiliser, au besoin, des effectifs supplémentaires. Ces effectifs peuvent être engagés directement par la SADC (externalisation des ressources) ou indirectement par les liquidateurs ou les syndicats, ou dans le cadre d'ententes de sauvegarde ou de réduction progressive des opérations d'une institution membre. Le personnel engagé directement peut se composer d'employés additionnels, de personnel à contrat, d'experts-conseils, d'experts juridiques, de spécialistes en insolvabilité et de fournisseurs de services.

La technologie de l'information

La technologie de l'information est un outil clé qui dote la SADC de meilleurs instruments de travail, accroît la qualité de l'information et la rapidité de sa diffusion ou de son accès, et facilite l'utilisation de cette information dans la gestion des activités de l'organisation. Pour pouvoir gérer les risques et intervenir dans les situations posant problème, la SADC doit comprendre les outils technologiques utilisés par les institutions membres ou mis à leur disposition. Par ailleurs, en misant sur une technologie Web pour combiner l'envoi et la réception de l'information, la SADC sera en mesure de fournir et de consulter plus rapidement l'information et de la présenter d'une manière qui réponde mieux aux besoins des parties intéressées.

Valeurs de la Société

Les valeurs de la SADC sont présentes à tous les niveaux de la Société (employés et direction), ainsi que chez ses partenaires et institutions membres, et ce, dans le déroulement quotidien de ses activités :

- :: Excellence et professionnalisme
- :: Intégrité et loyauté
- :: Communication et travail d'équipe
- :: Respect et équité

Code de conduite professionnelle et de comportement éthique

Le Code de conduite et de comportement éthique de la SADC définit les normes de conduite auxquelles le personnel de la SADC est tenu de se conformer. Il favorise un milieu de travail sain, tout en renforçant la tradition de professionnalisme et d'excellence cultivée par la Société.

Le code fixe la conduite que la SADC s'attend à voir adopter par ses employés, dans le respect des valeurs de la Société (voir encadré, à la page précédente) ; il régit notamment les questions de professionnalisme, de relations famille-travail sur le lieu de travail, de ponctualité et d'absentéisme.

L'adhésion au code est une condition *sine qua non* de travail à la SADC ; tout employé doit s'engager à le respecter. Le respect du code est évalué chaque année, au moment de l'évaluation du rendement de l'employé.

Les investissements en informatique de la SADC lui ont jusqu'à présent permis de bénéficier d'une infrastructure saine qui se prête bien au déploiement de nouvelles solutions relatives aux déclarations électroniques, à l'entreposage de données, aux applications Web et à l'échange sécurisé d'informations avec les parties intéressées. La technologie étant maintenant un dénominateur commun à toutes les activités de l'organisation, la SADC a mis en place de nouvelles technologies et élaboré des plans anti-sinistres offrant un accès à distance en cas de perturbation. En outre, la SADC étudie avec d'autres organisations les possibilités de partage des ressources et des coûts en vue du déploiement de plans de continuité des opérations flexibles.

La SADC devra relever un certain nombre de défis au cours des prochaines années :

:: Les employés doivent désormais avoir la possibilité de travailler à distance, de collaborer en ligne et de mettre des documents électroniques à la disposition de leurs collègues. À cet effet, la SADC a commencé à mettre en place un portail d'information d'entreprise, qui permettra à chacun de collaborer en ligne et facilitera la gestion des documents. Un tel système intégrera les applications financières à d'autres systèmes. Il fournira à la

direction des rapports interactifs et améliorera également la présentation électronique de l'information destinée aux parties intéressées. Le portail est déjà en partie fonctionnel, ce qui facilite l'intégration de l'information servant à évaluer le risque que posent les institutions membres.

:: Il y a maintenant quatre ans que la SADC offre aux institutions membres la possibilité de produire les renseignements requis par voie électronique. Elle poursuivra le développement de son outil de déclaration électronique en travaillant avec des organisations homologues à un cyber-projet visant à uniformiser la technologie utilisée pour les déclarations électroniques et l'échange d'informations entre les organismes. Ce projet prévoit l'étude de technologies sécurisées pour faciliter l'échange de renseignements protégés sur Internet.

:: La SADC continuera de tenir son infrastructure aux normes du secteur en remplaçant son matériel informatique et ses logiciels conformément aux méthodes de gestion de leur cycle de vie. La sécurité est de la plus haute importance pour la SADC, qui continuera d'utiliser une technologie d'avant-garde, lorsqu'il y a lieu, pour s'assurer de demeurer un chef de file dans la protection de ses systèmes et de l'information qu'ils contiennent.

Prochaines étapes – Fiche de rendement de la SADC pour la période de 2005-2006 à 2009-2010

Mandat	Stratégie d'entreprise	Activités permanentes / en cours (à l'appui des stratégies d'entreprise)
<p>À l'avantage des déposants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir de l'assurance-dépôts • Promouvoir les Normes • Contribuer à la stabilité du système financier <p>... tout en réduisant les risques de perte.</p>	<p>Capacité d'intervention <i>Être prête à remplir son rôle d'assureur-dépôts en demeurant à l'écoute, être prête à agir dans les situations pouvant influencer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, de réagir à ces derniers et de les gérer</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Planification de la continuité des opérations • Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément • Surveillance étroite des institutions membres à plus haut risque • Planification d'urgence en cas d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> - Simulations du système de remboursement des dépôts assurés - Recherche d'autres mécanismes (p. ex., mode GAB) - Documentation - Formation à distance - Maintien des fournisseurs clés • Promotion des <i>Normes de pratiques commerciales et financières saines</i> • Continuation des plans de financement • Gestion du régime de primes différentielles • Mise à niveau de l'infrastructure technologique • Recherche et analyse des nouveaux enjeux
	<p>Saine régie d'entreprise <i>Veiller à ce que des politiques, procédures et mécanismes de reddition de comptes soient en place pour démontrer qu'elle peut remplir son mandat avec efficacité et efficience dans un milieu propice à la maîtrise</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions du conseil d'administration et de ses comités permanents • Gestion stratégique • Gestion des risques de l'entreprise (GRE) • Vérification interne • Examen régulier des règlements administratifs de la SADC • Recherche des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficience de la SADC • Planification de la continuité et de la reprise des opérations • Mise en œuvre du plan stratégique des SI • Administration du plan stratégique des Ressources humaines, de la planification de la relève, de la formation et du régime de rémunération
	<p>Solides partenariats <i>Intensifier ses relations avec ses partenaires (institutions membres, autorités de réglementation et de surveillance, fournisseurs) afin de mieux remplir son mandat. Cela signifie notamment chercher, en collaboration avec ses institutions membres, des moyens de réduire les coûts et d'optimiser les avantages de l'assurance-dépôts pour les déposants et pour les institutions membres</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation avec les institutions membres • Poursuite des ententes de partenariat actuelles (BSIF, Banque du Canada, ACFC, Autorité des marchés financiers, Communications Canada) • Conformité à l'<i>Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF</i> • Participation aux comités mixtes externes (CCS, sous-CCS, CSIF, sous-CSIF) • Participation sur la scène internationale (p. ex., Association internationale des assureurs-dépôts ou d'autres organismes internationaux) • Possibilités d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'exploitation de la SADC (p. ex., externalisation et regroupement des ressources)
	<p>Sensibilisation à l'assurance-dépôts <i>Accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> - Publicité et relations publiques - Ligne 800 - Site Web de la SADC - Mise à jour et distribution des brochures d'information en partenariat avec des tiers - Sondage annuel pour évaluer la sensibilisation du public • Administration du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i>

Principales stratégies de soutien prévues pour la période de 2005-2006 à 2009-2010 (à l'appui des stratégies d'entreprise)	Indicateurs de rendement clés (Mesure / Cible)
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du guide concernant l'examen spécial des institutions membres / l'évaluation de la qualité des éléments d'actif • Investissement dans la technologie (mise à niveau des outils d'intervention, mise au point continue du système de pré-alerte, des outils de suivi quantitatif et des applications de portail) • Planification d'un exercice de simulation d'une intervention et mise en pratique • Suivi de l'examen exhaustif du <i>Règlement administratif sur les primes différentielles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du guide terminée d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 • Mise en œuvre réussie des projets prévus dans le plan stratégique des SI (renouvellement du matériel et déploiement dans les délais de la technologie de soutien du portail) • Simulation complète réussie à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 • Toute modification requise à la suite de l'examen exhaustif du <i>Règlement administratif sur les primes différentielles</i> mise en œuvre à l'exercice comptable des primes 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Vérification interne comme outil de GRE • Mise en place des politiques de GRE à l'égard des principaux risques • Étude des possibilités d'amélioration suggérées par le BVG lors de l'examen spécial de la SADC en 2004 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un cadre de vérification interne et de reddition de comptes concernant la gestion des risques de l'entreprise d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 • Politiques de GRE concernant les principaux risques en place à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 • Prise en compte de toutes les possibilités d'amélioration et mise en place des plans d'exploitation appropriés d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006
<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec le CIF, examen et rationalisation des données financières reçues des institutions de dépôt fédérales • Amélioration des outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques et efficacité accrue en matière de circulation de l'information • Poursuite de l'analyse de la question du fardeau que représentent les exigences réglementaires, y compris un examen approfondi des coûts d'ensemble propres à l'octroi de l'assurance-dépôts • Étude des enjeux propres à l'assurance-dépôts pour proposer de possibles modifications de la Loi sur la SADC et d'autres lois connexes en préparation de l'examen en 2006 de la <i>Loi sur les banques</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Optique de la SADC sur la collecte et le partage des données prise en compte dans les résultats de l'examen des données du CIF • Progression des projets de partage électronique des services d'information et de rationalisation des données du Comité de l'information financière. Amélioration de l'infrastructure de communication avec les partenaires stratégiques • Changements effectués avec diligence en réponse à l'annonce du budget en mars 2004 pour alléger le fardeau que représentent les exigences réglementaires pour les institutions membres et trouver la meilleure façon de remédier à tout chevauchement pouvant survenir dans les fonctions prudentielles, administratives et de services aux entreprises de la SADC et du BSIF • Fin des recherches sur les enjeux auxquels fait face le secteur financier, en matière de législation et à l'échelle internationale, et mise au point des rapports à ce sujet d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la nouvelle stratégie et du nouveau plan de communication et de sensibilisation à l'assurance-dépôts en 2005-2006 et suivi de leur efficacité • Modification du <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> • Mise au point d'outils de sensibilisation aux produits financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport soumis annuellement au conseil pour rendre compte de l'efficacité de la stratégie de sensibilisation, l'efficacité étant mesurée par des sondages et la rétroaction des parties intéressées • Entrée en vigueur du nouveau <i>Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts</i> d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2006 • Outils disponibles sur le site Web de la SADC, et par d'autres moyens, à partir de 2006, le tout étant en place d'ici à la fin de l'exercice, le 31 mars 2007

LE PLAN FINANCIER QUINQUENNAL SUIVANT repose sur les prémisses de planification présentées à la partie IV du présent document et reflète les stratégies d'entreprise et les activités y afférentes pour la période de planification. Cette partie revient sur les résultats financiers de l'exercice précédent.

Le rendement en rétrospective : Résultats financiers – 2003-2004 et 2004-2005

Rendement par rapport au plan

Le tableau suivant, et les notes qui l'accompagnent, résume les résultats de certains postes clés de la SADC pour les exercices clos les 31 mars 2004 et 2005.

Tableau 5.1

Résultats financiers pour les exercices clos le 31 mars (en millions de dollars à moins d'indication contraire)

	2004 Budget et plan approuvés	2004 Chiffres réels	2005 Budget et plan approuvés	2005 Prévisions
Revenu en primes	78	109	112	93
Intérêts sur encaisse et placements	39	35	41	31
Produits divers	—	16	2	—
Recouvrement de sommes radiées	19	11	14	10
Frais d'exploitation	25	22	24	23
Bénéfice net d'exploitation*	14	13	17	8
Bénéfice net	104	142	132	104
Réclamations à recouvrer – net	—	29	—	9
Encaisse et placements	1 179	1 195	1 342	1 321
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	500	550	550	550
Bénéfices non répartis	690	681	793	785
Investissements**	1,8	1,6	0,7	0,7
Niveau du financement <i>ex ante</i> (en points de base des dépôts assurés)***	—	34	36	36

* Intérêts créditeurs moins les frais d'exploitation.

** En 2003-2004, le conseil d'administration a approuvé un budget supplémentaire de 1,115 million de dollars en vue de l'achèvement des travaux d'amélioration locale.

*** Le financement *ex ante* représente la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la SADC, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la Société. Le niveau cible du financement *ex ante* a été fixé en janvier 2004 entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

Commentaires : Résultats de 2003-2004 par rapport au plan

:: Le **revenu en primes** de 109 millions de dollars a été de 31 millions de dollars supérieur aux prévisions du plan en raison d'une croissance des dépôts assurés plus forte que prévu et du changement de catégorie de prime de certaines institutions membres.

:: Les **intérêts sur encaisse et placements** pour l'exercice clos le 31 mars 2004 ont atteint 35 millions de dollars, soit 4 millions de moins que les prévisions du plan. Cet écart négatif résulte de rendements de placement moins élevés que prévu au cours de l'exercice.

:: Au cours de 2003-2004, la SADC a enregistré des sommes à recevoir en fin de liquidation de 16 millions de dollars à l'égard de deux institutions membres faillies, ce qui explique que le poste des **produits divers** dépasse de 16 millions de dollars les prévisions du plan.

:: Les **recouvrements de sommes radiées** sont de 8 millions de dollars inférieurs aux prévisions en raison de retards dans les recouvrements attendus de certains dossiers de liquidation. Il est toujours très difficile de prédire la date et le montant des recouvrements à venir. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif ou de certains éléments d'actif d'institutions faillies, ainsi qu'à la qualité des éléments d'actif non liquides encore non réalisés.

:: Au cours de l'exercice, les **frais d'exploitation** se sont élevés à 22 millions de dollars comparative-ment au montant prévu de 25 millions de dollars. Cet écart de 3 millions de dollars (12 pour 100) s'explique essentiellement par l'achèvement de la restructuration organisationnelle entreprise en 2002-2003, qui a entraîné des économies de traitements et autres frais de personnel de 2 millions de dollars en 2003-2004 par rapport aux prévisions.

:: Le **bénéfice net** pour l'exercice a été de 142 millions de dollars, soit 38 millions de plus que prévu, surtout en raison d'un revenu en primes et de produits divers plus élevés que prévu, compensés par des intérêts sur encaisse et placements et par des recouvrements de sommes radiées moins élevés que prévu.

:: Le montant des **réclamations nettes à recouvrer** est plus élevé que prévu en raison de différences d'échelonnement entre les recouvrements attendus et les sommes effectivement reçues de diverses institutions en liquidation, et en raison de la comptabilisation de nouvelles réclamations à recouvrer. Les réclamations à recouvrer supplémentaires représentent des sommes à recouvrer en fin de liquidation à l'égard de la Compagnie de fiducie Confédération (14 millions de dollars) et de la Société d'Hypothèque Security Home (2 millions de dollars), ainsi qu'un montant additionnel de 4,8 millions de dollars à recouvrer à l'endroit de la Compagnie Trust Central Guaranty.

:: Le poste de **l'encaisse et des placements** s'est chiffré à 1,195 milliard de dollars, soit 16 millions de dollars de plus que les prévisions du plan. Cet écart positif s'explique essentiellement par un revenu en primes plus élevé que prévu, combiné à des frais d'exploitation inférieurs de 3 millions de dollars au plan, que contrebalancent des encaissements de sommes radiées inférieurs au plan ainsi que des intérêts sur encaisse et placements moins élevés que prévu.

:: La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** dépasse de 50 millions de dollars les prévisions du plan. Ce montant supplémentaire de 50 millions de dollars a été enregistré en 2002-2003 pour refléter des changements dans le profil de risque des institutions membres au cours de l'exercice en question. Le montant de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts comptabilisé en 2003-2004 est inchangé par rapport à 2002-2003.

:: Les bénéfices non répartis, de 681 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 9 millions de dollars inférieurs au plan. Cet écart est attribuable au solde d'ouverture des bénéfices non répartis, de 47 millions de dollars inférieur au plan, compensé par un bénéfice net, plus élevé que prévu, de 38 millions de dollars au 31 mars 2004.

Le bilan et l'état des résultats et des bénéfices non répartis, qui donnent la progression des plans de 2003-2004 et de 2004-2005, sont présentés aux tableaux 5.2 et 5.3 qui suivent. Ces états financiers indiquent également les résultats financiers de 2003-2004 et les prévisions pour 2004-2005 par rapport au plan approuvé respectivement pour les mêmes périodes.

Tableau 5.2

Bilan

Progression des plans de 2003-2004 et 2004-2005
au 31 mars
(en millions de dollars)

	2004 Plan*	2004 Prévu	2004 Réel	2005 Plan	2005 Prévu
ACTIF					
Encaisse et placements	1 179	1 190	1 195	1 342	1 321
Débiteurs	5	5	5	5	5
	1 184	1 195	1 200	1 347	1 326
Immobilisations*	2	2	2	2	2
Réclamations à recouvrer	—	18	39	—	19
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	—	(7)	(10)	—	(10)
	2	13	31	2	11
Actif d'impôts futurs	11	14	12	4	5
	1 197	1 222	1 243	1 353	1 342
PASSIF					
Créditeurs	7	7	9	7	6
Provision pour garanties	—	4	3	3	1
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	500	550	550	550	550
	507	561	562	560	557
Bénéfices non répartis	690	661	681	793	785
	1 197	1 222	1 243	1 353	1 342

* En 2003-2004, le conseil d'administration a accordé un budget supplémentaire des investissements de 1,115 million de dollars en vue de l'achèvement des améliorations locatives des bureaux de la SADC.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Progression des plans de 2003-2004 et 2004-2005
pour les exercices se terminant le 31 mars
(en millions de dollars)

Tableau 5.3

	2004 Plan	2004 Prévu	2004 Réal	2005 Plan	2005 Prévu
REVENUS					
Primes	78	109	109	112	93
Intérêts sur encaisse et placements	39	35	35	41	31
Produits divers	—	—	16	2	—
	117	144	160	155	124
DÉPENSES					
Redressement des provisions pour pertes	2	3	3	3	—
Recouvrement de sommes radiées	(19)	(6)	(11)	(14)	(10)
Frais d'exploitation	25	23	22	24	23
	8	20	14	13	13
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts	109	124	146	142	111
Réduction de l'actif d'impôts futurs	5	2	4	10	7
Bénéfice net	104	122	142	132	104
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	586	539	539	661	681
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	690	661	681	793	785

Commentaires : Prévisions pour 2004-2005 par rapport au plan approuvé

- :: Le **revenu en primes** devrait être de 19 millions de dollars inférieur aux chiffres du plan approuvé, en raison essentiellement du changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres, que compense une croissance des dépôts assurés plus élevée que prévue.
- :: Les **intérêts sur encaisse et placements** devraient être de 10 millions de dollars inférieurs au plan approuvé. Cet écart s'explique par des rendements de placement inférieurs aux prévisions.
- :: Les **recouvrements de sommes radiées** devraient être de 4 millions de dollars inférieurs aux prévisions en raison de retards dans les recouvrements attendus de certains dossiers de liquidation.
- :: Les **frais d'exploitation** devraient être inférieurs au plan, du fait d'économies prévues à l'égard de plusieurs catégories de dépenses.
- :: Le **bénéfice net** devrait être de 104 millions de dollars, en baisse de 28 millions de dollars par rapport aux prévisions, en raison essentiellement d'un revenu en primes et d'intérêts sur encaisse et placements moins élevés que prévu.
- :: Les **réclamations nettes à recouvrer** devraient dépasser de 9 millions de dollars les prévisions du plan. Cet écart provient de délais dans les recouvrements attendus de certains dossiers de liquidation et de la comptabilisation en 2003-2004 de nouvelles réclamations à recouvrer.
- :: L'**encaisse et les placements** devraient atteindre 1,321 milliard de dollars au 31 mars 2005, soit 21 millions de dollars de moins que prévu. Cet écart négatif s'explique principalement par un revenu en

primes et des intérêts sur encaisse et placements moins élevés que prévu, et par des recouvrements de sommes radiées inférieurs aux prévisions, que contrebalancent des recouvrements de réclamations supérieurs aux prévisions.

- :: La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait demeurer à 550 millions de dollars, conformément au plan.
- :: Les **bénéfices non répartis** devraient être de 8 millions de dollars inférieurs au plan.

Plan financier quinquennal – 2005-2006 à 2009-2010

Le bilan, l'état des résultats et des bénéfices non répartis, l'état des flux de trésorerie et l'état du bénéfice net pro forma sont présentés aux tableaux 5.4, 5.5, 5.6 et 5.7.

Au cours des cinq prochaines années

La situation financière de la SADC demeurera stable tout au long de la période de planification. Cette dernière gèrera ses activités et ses coûts avec efficacité en revoyant régulièrement ses stratégies de soutien à la lumière de l'évolution de la conjoncture. Elle révisera ses plans d'exploitation au besoin pour axer ses ressources sur les stratégies de soutien les plus importantes. Le coût des activités non prévues est, dans la mesure du possible, absorbé par le budget d'exploitation courant. Toutefois, les budgets d'exploitation de la SADC ne prévoient pas d'imprévus. En conséquence, si la SADC doit intervenir dans les activités d'une institution membre ou adopter de nouvelles stratégies de soutien au cours de la période de planification et que les coûts de ces dernières ne peuvent être absorbés en revoyant les priorités des budgets en place, elle devra demander au conseil d'administration d'approuver des ressources supplémentaires.

Bilan pro forma
au 31 mars
(en millions de dollars)

Tableau 5.4

	2004 Réel	2005 Plan	2005 Prévu	2006 Plan	2007 Plan	2008 Plan	2009 Plan	2010 Plan
ACTIF								
Encaisse et placements	1 195	1 342	1 321	1 439	1 521	1 604	1 692	1 783
Débiteurs	5	5	5	–	–	–	–	–
	<u>1 200</u>	<u>1 347</u>	<u>1 326</u>	<u>1 439</u>	<u>1 521</u>	<u>1 604</u>	<u>1 692</u>	<u>1 783</u>
Immobilisations	2	2	2	2	2	2	2	2
Réclamations à recouvrer	39	–	19	–	–	–	–	–
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	(10)	–	(10)	–	–	–	–	–
	<u>31</u>	<u>2</u>	<u>11</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>2</u>
Actif d'impôts futurs	12	4	5	1	–	–	–	–
	<u>1 243</u>	<u>1 353</u>	<u>1 342</u>	<u>1 442</u>	<u>1 523</u>	<u>1 606</u>	<u>1 694</u>	<u>1 785</u>
PASSIF								
Créditeurs	9	7	6	6	6	6	6	6
Impôt sur le bénéfice à payer	–	–	–	5	7	7	8	9
Provision pour garanties	3	3	1	–	–	–	–	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	550	550	550	550	550	550	550	550
	<u>562</u>	<u>560</u>	<u>557</u>	<u>561</u>	<u>563</u>	<u>563</u>	<u>564</u>	<u>565</u>
Bénéfices non répartis	681	793	785	881	960	1 043	1 130	1 220
	<u>1 243</u>	<u>1 353</u>	<u>1 342</u>	<u>1 442</u>	<u>1 523</u>	<u>1 606</u>	<u>1 694</u>	<u>1 785</u>

Tableau 5.5

État pro forma des résultats et des bénéfices non répartis

pour les exercices se terminant le 31 mars
(en millions de dollars)

	2004 Réal	2005 Plan	2005 Prévu	2006 Plan	2007 Plan	2008 Plan	2009 Plan	2010 Plan
REVENUS								
Primes	109	112	93	64	66	68	70	72
Intérêts sur encaisse et placements	35	41	31	41	44	46	49	52
Produits divers	16	2	—	—	—	—	—	—
	<u>160</u>	<u>155</u>	<u>124</u>	<u>105</u>	<u>110</u>	<u>114</u>	<u>119</u>	<u>124</u>
DÉPENSES								
Redressement des provisions pour pertes	3	3	—	—	—	—	—	—
Recouvrement de sommes radiées	(11)	(14)	(10)	(23)	—	—	—	—
Frais d'exploitation	22	24	23	23	23	24	24	25
	<u>14</u>	<u>13</u>	<u>13</u>	<u>—</u>	<u>23</u>	<u>24</u>	<u>24</u>	<u>25</u>
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts	<u>146</u>	<u>142</u>	<u>111</u>	<u>105</u>	<u>87</u>	<u>90</u>	<u>95</u>	<u>99</u>
Réduction de l'actif d'impôts futurs	4	10	7	4	1	—	—	—
Charge d'impôts	—	—	—	5	7	7	8	9
	<u>4</u>	<u>10</u>	<u>7</u>	<u>9</u>	<u>8</u>	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>9</u>
Bénéfice net	<u>142</u>	<u>132</u>	<u>104</u>	<u>96</u>	<u>79</u>	<u>83</u>	<u>87</u>	<u>90</u>
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	539	661	681	785	881	960	1 043	1 130
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u><u>681</u></u>	<u><u>793</u></u>	<u><u>785</u></u>	<u><u>881</u></u>	<u><u>960</u></u>	<u><u>1 043</u></u>	<u><u>1 130</u></u>	<u><u>1 220</u></u>

État pro forma des flux de trésorerie

pour les exercices se terminant le 31 mars
(en millions de dollars)

Tableau 5.6

	2004 Réal	2005 Plan	2005 Prévu	2006 Plan	2007 Plan	2008 Plan	2009 Plan	2010 Plan
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Primes perçues	109	112	93	64	66	68	70	72
Réclamations recouvrées	1	8	20	9	—	—	—	—
Intérêts perçus	35	41	31	41	44	46	49	52
Recouvrement de sommes radiées	6	14	10	23	—	—	—	—
Autres sommes reçues	—	2	—	5	—	—	—	—
Versements au titre de garanties	—	(1)	(2)	(1)	—	—	—	—
Versement d'impôt sur le revenu	—	—	—	—	(5)	(7)	(7)	(8)
Paiements à des fournisseurs et des employés	(21)	(23)	(25)	(22)	(22)	(23)	(23)	(24)
Acquisition d'immobilisations	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	129	152	126	118	82	83	88	91
ENCAISSE ET PLACEMENTS								
Augmentation au cours de l'exercice	129	152	126	118	82	83	88	91
Solde au début de l'exercice	1 066	1 190	1 195	1 321	1 439	1 521	1 604	1 692
Solde à la fin de l'exercice	1 195	1 342	1 321	1 439	1 521	1 604	1 692	1 783

Tableau 5.7

État pro forma du bénéfice net

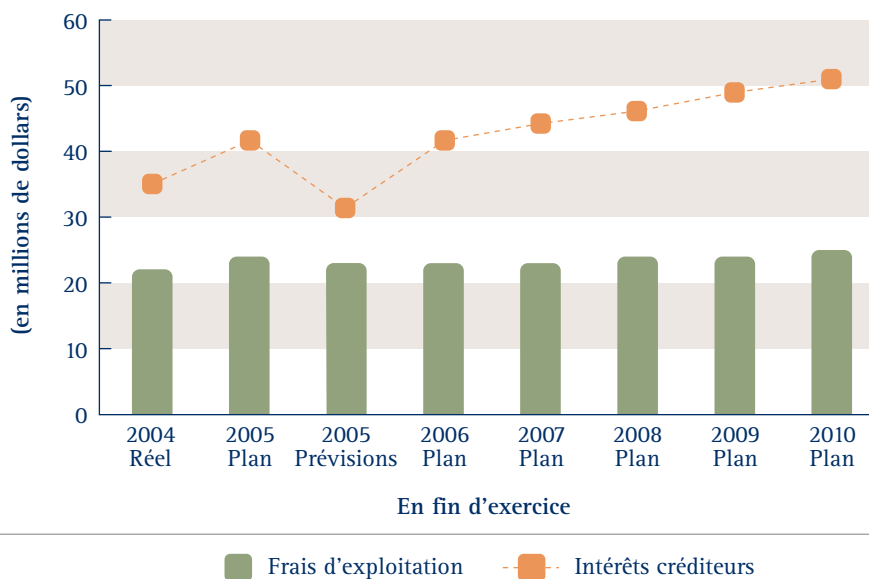
pour les exercices se terminant le 31 mars
(en millions de dollars)

	2004 Réal	2005 Plan	2005 Prévu	2006 Plan	2007 Plan	2008 Plan	2009 Plan	2010 Plan
REVENUS								
Primes	109	112	93	64	66	68	70	72
Autres redressements et recouvrements*	24	13	10	23	—	—	—	—
	133	125	103	87	66	68	70	72
EXPLOITATION								
Revenus								
Intérêts	35	41	31	41	44	46	49	52
Frais								
Traitements et autres frais de personnel	11	12	11	11	Nota : Bien qu'une estimation du total des frais d'exploitation soit fournie pour chaque exercice de la période de planification, la ventilation des frais par catégorie s'arrête à l'exercice 2005-2006.			
Frais d'inspection, juridiques et autres	3	2	3	2				
Locaux	2	3	2	3				
Sensibilisation du public	2	2	2	2				
Frais généraux	3	3	3	3				
Traitement des données	1	2	2	2				
	22	24	23	23				
Bénéfice net d'exploitation	13	17	8	18	21	22	25	27
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts	146	142	111	105	87	90	95	99

* Incluant des sommes recouvrées d'éléments d'actif en liquidation qui avaient été radiées antérieurement et des sommes perçues en fin de liquidation.

Intérêts créditeurs par rapport aux frais d'exploitation

Graphique 5.8



Commentaires sur le plan financier quinquennal

- :: La Société prévoit que le **revenu en primes** de l'exercice clos le 31 mars 2006 atteindra 64 millions de dollars.
- :: Le **revenu en primes** pour les exercices 2005-2006 à 2009-2010 repose sur la réduction d'un tiers des taux de prime en vigueur en 2004-2005 pour les quatre catégories de tarification. Aux fins de la planification, on suppose que la répartition des institutions membres dans les catégories de tarification ne changera pas par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2005, et que la croissance des dépôts assurés sera de 3 pour 100. Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la SADC, de la conjoncture économique et financière, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du fonds *ex ante* par rapport à la fourchette cible. En conséquence, le revenu en primes de la période de planification pourrait différer des montants indiqués dans le présent plan.

- :: Au cours de la période de planification quinquennale, le **revenu en primes** devrait atteindre 340 millions de dollars.
- :: Les **intérêts sur placements** devraient s'élever à 232 millions de dollars ; ils suffiront amplement à couvrir les frais d'exploitation de la SADC pour chaque exercice de la période de planification visée (voir le graphique 5.8).
- :: Les **frais d'exploitation** devraient atteindre 119 millions de dollars.
- :: Les **provisions pour pertes** sont évaluées annuellement et font l'objet de rajustements s'il y a lieu. Comme on l'a déjà précisé, aux fins de la planification financière, aucune faillite n'est prévue durant la période de planification. Si une faillite devait survenir, les provisions, l'encaisse et les placements ainsi que les bénéfices non répartis de la SADC pourraient s'en trouver affectés.
- :: L'**encaisse et les placements** devraient être de 1,439 milliard de dollars au 31 mars 2006 et atteindre 1,783 milliard de dollars d'ici le 31 mars 2010, soit à la fin de la période de planification.

- :: Le plan financier tient compte du fait que la valeur réalisable nette des **réclamations nettes restant à recouvrer**, qui était de 29 millions de dollars au 31 mars 2004, sera entièrement éliminée au cours de la période de planification. La Société prévoit recouvrer 9 millions de dollars en réclamations impayées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006.
- :: L'**obligation** que représentent les ententes de garantie de découvert accordées à la Banque Toronto-Dominion, estimée à 1 million de dollars au 31 mars 2005, devrait s'éteindre d'ici la fin de l'exercice 2005-2006.
- :: La SADC prévoit des **bénéfices non répartis** de 881 millions de dollars au 31 mars 2006, et s'attend à ce qu'ils atteignent 1,220 milliard de dollars au 31 mars 2010 (conformément aux prémisses de planification décrites à la partie IV du présent résumé).
- :: La SADC est assujettie à l'**impôt fédéral sur les bénéfices** et, à compter de 2005-2006, n'aura plus de pertes à reporter en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs*. La charge fiscale de la SADC devrait s'élever à 5 millions de dollars

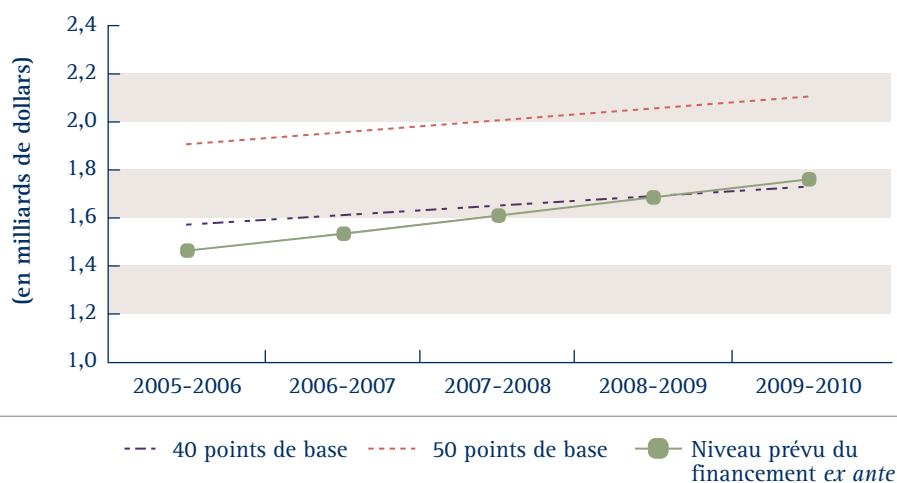
en 2005-2006, et la Société s'attend à payer 36 millions de dollars en impôt fédéral sur les bénéfices au cours de la période de planification.

Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un **financement *ex ante*** serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Il a été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. Le niveau cible du financement *ex ante* est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Il est prévu que le financement *ex ante* sera de 37 points de base des dépôts assurés au 31 mars 2006 et que le premier niveau de la fourchette cible, soit 40 points de base, sera atteint au cours de l'exercice 2008-2009, comme l'illustre le graphique 5.9 ci-dessous.

La SADC ne reçoit pas de crédits du gouvernement. Elle finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres et les intérêts sur encaisse et placements. Aucun emprunt ni aucun coût d'emprunt ne sont prévus pendant la période de planification.

Graphique 5.9

Progression du financement *ex ante*



* Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. En fait, ce sont les intérêts créditeurs sur encaisse et placements qui constituent la principale source de revenu imposable de la SADC. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt.

Budget d'exploitation – 2005-2006

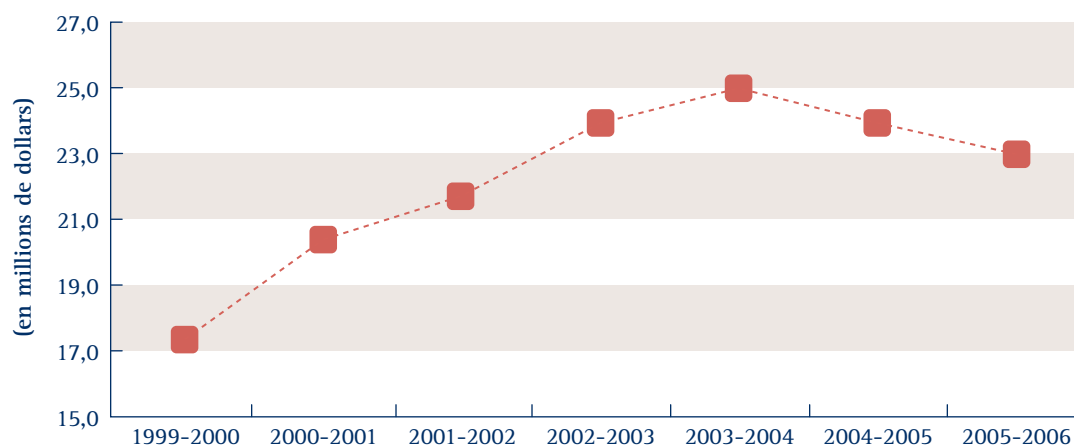
Le tableau 5.10 ci-dessous présente les points saillants du budget d'exploitation.

Budget d'exploitation (en millions de dollars)					Tableau 5.10
	2004 Chiffres réels	2005 Plan	2005 Prévisions	2006 Plan	
REVENUS					
Primes (note 1)	109	112	93	64	
Autres rajustements et recouvrements (note 2)	24	13	10	23	
	133	125	103	87	
EXPLOITATION					
Revenus					
Intérêts créditeurs	35	41	31	41	
Frais					
Traitements et autres frais de personnel	11	12	11	11	
Frais d'inspection, juridiques et autres	3	2	3	2	
Locaux	2	3	2	3	
Sensibilisation du public	2	2	2	2	
Frais généraux	3	3	3	3	
Traitement des données	1	2	2	2	
	22	24	23	23	
Bénéfice net d'exploitation	13	17	8	18	
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts					
	146	142	111	105	
Réduction de l'actif d'impôts futurs	(4)	(10)	(7)	(4)	
Charge d'impôt	–	–	–	(5)	
Bénéfice net	142	132	104	96	
<p>Note 1 : Le revenu en primes repose sur les prémisses suivantes : taux de prime en vigueur en 2004-2005 réduits d'un tiers pour chacune des quatre catégories de tarification, même répartition des institutions membres dans les catégories de tarification qu'à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2005, et croissance annuelle des dépôts assurés de 3 pour 100.</p> <p>Note 2 : Comprend des recouvrements d'éléments d'actif en liquidation qui avaient été radiés et des sommes perçues en fin de liquidation.</p>					

Le graphique 5.11 ci-dessous donne l'historique du budget d'exploitation de la SADC de 1999-2000 à 2005-2006.

Graphique 5.11

Historique du budget d'exploitation



Budget des investissements – 2005-2006

Le budget des investissements pour 2005-2006 est de 700 000 \$, comme l'indique le tableau 5.12.

Tableau 5.12

Analyse des budgets des investissements pour les exercices clos le 31 mars (en milliers de dollars)

	2004 Chiffres réels	2005 Plan	2005 Prévisions	2006 Plan
Mobilier et équipement	100	100	100	100
Matériel informatique	631	600	600	600
Améliorations locatives*	832	—	—	—
Total	1 563	700	700	700

* Les améliorations locatives des bureaux de la SADC se sont achevées en 2003-2004.

La mise à niveau des systèmes informatiques de la SADC se poursuivra en 2005-2006, conformément au plan de gestion du cycle de vie des installations prévu dans le plan stratégique de la SADC en matière de systèmes informatiques. La SADC fera l'acquisition d'équipement supplémentaire pour assurer la réussite de ses stratégies d'entreprise « Capacité d'intervention » et « Saine régie d'entreprise » décrites à la partie IV du présent résumé.

Les baux actuels des bureaux de la SADC à Ottawa et à Toronto n'expireront pas pendant la période de planification. D'une durée de 10 ans chacun, ils expireront en 2010 pour le bureau d'Ottawa et en 2011 pour celui de Toronto. Les plans financiers présentés dans le présent résumé reflètent le coût de location des deux bureaux.

Plan d'emprunt

Gestion de la dette

La SADC n'avait aucune dette au 31 décembre 2004, et elle ne prévoit pas effectuer d'emprunts au cours de la période de planification. Les seules obligations qu'elle doit encore honorer concernent des garanties en cours fournies dans le cadre d'ententes de garantie de découvert, à l'égard desquelles elle dispose de liquidités suffisantes.

Conformément à ses politiques en matière de trésorerie, la SADC doit veiller à ce que ses obligations soient compensées, selon certains paramètres, par son encaisse et ses placements à court terme venant à échéance, et par le revenu en primes et les recouvrements de réclamations qu'elle attend. L'unité de gestion des risques (UGR) est chargée de répertorier, de mesurer et de surveiller les risques financiers auxquels s'expose la SADC, et d'en rendre compte au directeur financier, d'une manière conforme aux politiques de trésorerie approuvées par le conseil d'administration de la Société. L'UGR se réunit tout au long de l'année.

Stratégie d'emprunt

Le paragraphe 10.1(1) de la Loi sur la SADC permet au ministre des Finances de consentir des prêts à la SADC à même le Trésor, à la demande de celle-ci, et d'en fixer les conditions. La Loi sur la SADC permet également à la Société d'emprunter à d'autres sources qu'au Trésor. Le total des capitaux empruntés, toutes sources confondues, ne doit pas dépasser six milliards de dollars ou tout montant supérieur autorisé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits. La Loi permet aussi au ministre d'imposer à la SADC des droits pour le renforcement de son crédit lorsque cette dernière contracte des emprunts.

La SADC peut par ailleurs emprunter, en cas de besoin, en émettant du papier commercial et des titres de créance à moyen terme, au pays et à l'étranger. La Société a conçu un aide-mémoire qui sert à gérer ce programme. Ce dernier pourrait être rajusté en fonction des besoins de la Société (bien qu'aucun emprunt ne soit prévu pendant la période de planification). Toute émission de titres de créance dans le cadre du programme d'emprunt doit toutefois être approuvée par le conseil d'administration ainsi que par le ministre.

La SADC dispose d'une politique de trésorerie générale et de politiques de trésorerie en matière de placements, de gestion des liquidités, de la dette et du risque. Comme le prévoient ces politiques, elles sont revues au moins une fois l'an par la direction de la Société, et toute modification doit être approuvée par le conseil d'administration.

Si elle a besoin de liquidités dans le cadre d'une intervention, la SADC recourt d'abord à une stratégie lui permettant d'utiliser son portefeuille de titres comme première source de liquidités. Cette stratégie oblige la SADC à se constituer un portefeuille très liquide et à faible risque.

La SADC a établi une entente avec son banquier sur l'établissement d'une marge de crédit de 10 millions de dollars. Cette marge n'est pas soumise aux droits de renforcement de crédit qui s'appliquent aux autres emprunts de la Société. La SADC ne prévoit pas faire appel à cette marge de crédit au cours de la période de planification.

Besoins en effectifs

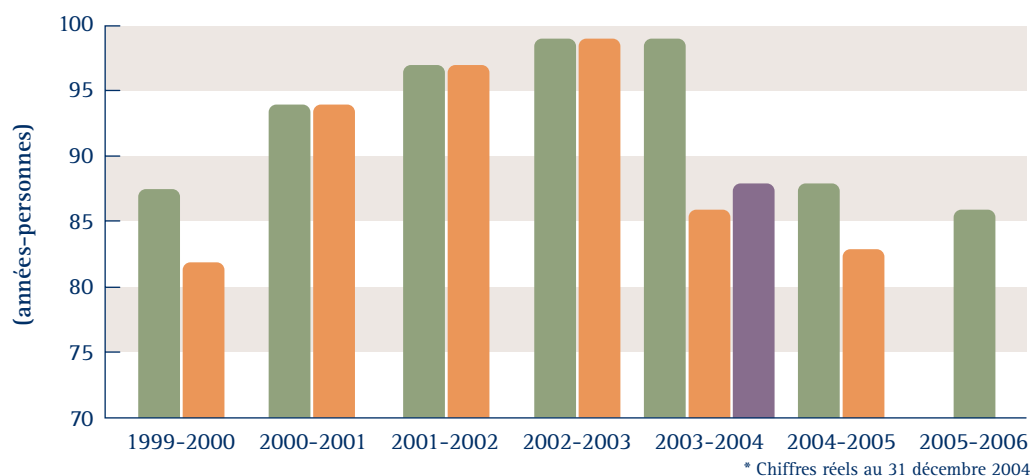
Au printemps 2003, la Société a procédé à la réorganisation en profondeur de ses fonctions afin de répondre à l'évolution de la charge de travail dans certains secteurs, de maîtriser ses frais d'exploitation, de mettre en œuvre une planification de la relève adéquate et de se doter d'une solide base organisationnelle pour l'avenir. Ces remaniements organisationnels ont conduit à une réduction de 12 pour 100 des effectifs permanents et ramènent le nombre d'années-personnes au niveau de la fin des années 1990. Le graphique 5.13 qui suit donne les effectifs de la SADC de 1999-2000 à aujourd'hui, ainsi que les effectifs prévus pour 2005-2006. Le tableau 5.14 qui l'accompagne (voir page suivante) résume les besoins en effectifs pour la période de planification.

Dans l'ensemble, le nombre d'années-personnes devrait demeurer relativement constant durant la période de planification. Conformément à son plan stratégique en matière de ressources humaines, la SADC maintiendra un solide noyau de compétences fondamentales pour appuyer ses stratégies d'entreprise et ses plans d'exploitation, en assurant en permanence la planification de la relève ainsi que la formation et le perfectionnement professionnel.

La SADC a pour principe d'augmenter au besoin son noyau d'employés spécialisés en recourant à des mécanismes qui lui permettent de mobiliser des effectifs supplémentaires. Ces effectifs peuvent être engagés directement par la SADC ou indirectement par les liquidateurs ou les syndics, ou dans le cadre d'ententes de sauvegarde ou de réduction progressive des opérations d'une institution membre. Ces mécanismes peuvent prévoir l'embauche d'employés additionnels, de personnel à contrat, d'experts-conseils, d'experts juridiques, de spécialistes en insolvabilité et d'autres fournisseurs de services, au besoin.

Graphique 5.13

Effectifs — 1999-2000 à 2005-2006



■ Années-personnes approuvées ■ Effectifs réels en fin d'exercice ■ Plan révisé

Effectifs — 2004-2005 à 2009-2010

Tableau 5.14

Divisions	2004-2005 Plan	2005-2006 à 2009-2010
Assurance et Évaluation des risques	24	24
Affaires générales	18	18
Systèmes informatiques	14	13
Direction	12	12
Finances et Trésorerie	9	9
Gestion des documents et de l'information	6	6
Services de bureau	5	4
Total	88	86

Principes comptables clés

Méthode de préparation

Les états financiers de la SADC ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies contre lesquelles la SADC a fait des réclamations.

Encaisse, placements à court terme et autres placements

Étant donné que la SADC entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

Réclamations à recouvrer

La SADC réclame aux institutions membres en faillite les montants qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, elle réclame aussi les prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation.

Recours aux estimations

Les états financiers pro forma de la SADC contiennent des estimations et des hypothèses. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, l'impôt sur les bénéficiaires, la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer, la provision pour garanties. Ces éléments sont décrits ci-dessous.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu (i) du volume des dépôts assurés, (ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de

chacune d'entre elle, et (iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La SADC calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la SADC est tenue de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte.

Impôt

La SADC utilise la méthode de comptabilité de l'actif et du passif aux fins du calcul de l'impôt. Les passifs et les actifs d'impôts correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque la réalisation de ces économies est plus probable qu'improbable. Les impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan. Aux fins de la planification, on présume que les taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du présent plan ne changeront pas durant la période de planification.

Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer

La provision pour pertes sur réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la SADC, celle-ci est susceptible de subir relativement aux réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la SADC.

La SADC radie, en partie ou en totalité, les réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenues des mauvaises créances. Il arrive que la Société en vienne à recouvrer des sommes au titre de prêts et de réclamations qui avaient été radiés. Dans ce cas, elle inscrit d'abord ces sommes au poste des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire (c'est-à-dire les sommes perçues en fin de liquidation) ne soit comptabilisé comme produit divers.

Provision pour garanties

À l'occasion, la SADC fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties. L'ensemble des paiements qu'elle effectuera pendant la période de planification ne devrait pas dépasser 3 millions de dollars.

Revenu en primes

Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Amortissement

Toutes les immobilisations sont soumises à l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leur vie utile, soit :

- :: Mobilier – dix ans
- :: Équipement (autre qu'informatique) – cinq ans
- :: Équipement informatique – trois ans
- :: Améliorations locatives – jusqu'à la fin du bail